

# VILLE D'ANTONY

## Conseil Municipal

**7 février 2013**

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Madame Sophie Devedjian.

**Mme DEVEDJIAN** : Mes chers collègues, tout d'abord je voudrais excuser l'absence de M. Sénant qui a été appelé pour un décès en province et c'est la raison pour laquelle je préside notre conseil municipal ; je demande à Mme Gonin si elle veut bien faire l'appel.

Il est fait l'appel des conseillers municipaux par Mme Gonin.

### **Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. SENANT à Mme DEVEDJIAN    Mme ZERAH à M. LEGRAND  
Mme BUGAT à Mme VLASTOS    Mme NGUYEN à M. VOULDOUKIS  
M. MOHAMMEDI à M. COLIN

**Mme DEVEDJIAN** : Je voudrais accueillir notre nouveau collègue, M. Bruno Edouard, qui remplace Fabien Feuillade qui a donné sa démission, et je voudrais en profiter pour saluer l'action de Fabien Feuillade au sein de notre conseil municipal depuis janvier ou février 2008. Nous ne partageons pas toujours les mêmes options mais nous tous avons pu apprécier la courtoisie et l'engagement vis-à-vis des Antoniens qu'avait Fabien Feuillade, et donc nous nous chargerons de lui

transmettre nos regrets ; mais nous accueillons bien volontiers Monsieur Edouard.

**- Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2012.**

**(Aucune remarque n'est formulée, soumis à un vote à main levée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés).**

**- Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

**Mme COLMEZ** : Décision n° 13, pour quels investissements seront utilisés les 4,2 M€ de prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ?

**Mme DEVEDJIAN** : C'est un financement globalisé, ce n'est pas pour une opération spéciale.

**M. MEDAN** : Cela fait partie des emprunts qui ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et dont je parlerai tout à l'heure.

**Mme COLMEZ** : Pour la décision n° 16, est-ce qu'il s'agit d'un nouveau contentieux ?

**Mme DEVEDJIAN** : Non, c'est toujours pour le même personnel, c'est le contentieux qui continue.

**Mme COLMEZ** : Pour la 24, de quelle formation spécifique s'agit-il pour un médecin des crèches ? A quoi forme-t-on le médecin des crèches ?

**Mme DEVEDJIAN** : C'est un nouveau diplôme pour apprendre les gestes et les postures des nouveau-nés, c'est une formation continue.

**Mme COLMEZ** : Mais le médecin n'est pas pédiatre de formation ?

**Mme DEVEDJIAN :** Si, le médecin est pédiatre, mais il doit apprendre certains gestes spécifiques aux nouveau-nés. En fait, on me dit que c'est un médecin qui se forme pour être elle-même formatrice.

**Mme COLMEZ :** Pour la décision n° 38, de quoi s'agit-il ?

**Mme DEVEDJIAN :** C'est une reconduction, il y a très longtemps que nous avons une convention avec l'hôpital Paul Guiraud.

**Mme COLMEZ :** D'accord, je pensais qu'on avait plutôt une convention avec Erasme.

**Mme DEVEDJIAN :** Non.

**Mme BUZELIN :** D'abord, je voudrais intervenir sur la n° 10 : adoption d'une convention avec la CAF des Hauts de Seine pour la mise à disposition d'enregistrements vidéo ; je voudrais savoir sur quels thèmes portaient ces vidéos.

**Mme DEVEDJIAN :** Ce sont des vidéos qui ont été utilisées pendant la semaine de la Solidarité et de la Parentalité, la CAF a contracté avec la ville et pas seulement avec le CCAS pour des raisons qui nous échappent.

**Mme BUZELIN :** Pour la décision 22, cessation de la régie d'avances concernant la Maison des Arts, de quoi s'agit-il ?

**Mme DEVEDJIAN :** L'activité perdure, simplement la régie est reprise par le service culturel.

**Mme BUZELIN :** Pour la n° 27, Adoption de l'avenant n° 5 au marché avec la société SAVPRO pour des systèmes de sécurité incendie, de quoi s'agit-il ?

**Mme DEVEDJIAN :** C'est un bâtiment supplémentaire qui a été pris en compte.

**Mme BUZELIN :** Et quel en est le montant ?

**Mme DEVEDJIAN :** C'est un marché à bons de commande.

**Mme BUZELIN** : C'est peut-être en lien avec la 39 pour le 6 avenue Léon Harmel, adoption d'un contrat de location du système de vidéosurveillance ?

**Mme DEVEDJIAN** : Ce n'est pas tout à fait la même chose, il y avait déjà un système de surveillance, et plutôt que d'augmenter notre système de vidéo-surveillance qui aurait été coûteux, on a repris leur ancien contrat, mais c'est un bâtiment nouveau.

**Mme BUZELIN** : Pour la 41, décision de paiement d'un avocat pour procéder à des expulsions : 5717 €, est-ce que c'est l'ancien litige avec la précédente affaire concernant une entreprise qui ne paye pas ses loyers ?

**Mme DEVEDJIAN** : Non, c'est un bail précaire et la société refuse de partir, donc c'est allé en contentieux.

**M. RUFAT** : Sur la même page, la n° 42 : adoption avec la CAHB d'une convention pour la mise à disposition de locaux, de quoi s'agit-il ?

**Mme DEVEDJIAN** : Cela fait partie du point d'accès au droit au tribunal. Il y a eu un déménagement.

**M. RUFAT** : Décision 14 concernant la mise à disposition d'installations sportives avec l'institution Sainte-Marie, il y a un échange de bons procédés avec la ville, je crois ?

**Mme DEVEDJIAN** : Non, nous avons une convention avec Ste Marie depuis très longtemps, c'est juste un changement d'horaires.

**M. RUFAT** : La 31, mise à disposition gratuite de locaux pour l'association comité départemental de tir à l'arc, de quoi s'agit-il ?

**Mme DEVEDJIAN** : C'est un local de stockage à Antony.

**M. RUFAT** : Et c'est gratuit pour cette activité-là ?

**M. LE LAMER** : Oui, c'est gratuit.

**M. RUFAT** : C'est pour le département, ce n'est pas pour l'association locale ?

**M. LE LAMER** : Ils nous mettent à disposition gracieusement un espace au Parc de Sceaux lorsqu'il y a des concours de tir à l'arc.

**M. EDOUARD** : Décisions 18 et 25, il s'agit dans les deux cas de conventions avec deux centres de formation d'apprentis, qu'est-ce qui justifie les différences de prix entre les deux conventions, et de quelle formation s'agit-il ?

**Mme DEVEDJIAN** : Je ne sais pas ce qui justifie les coûts des différentes formations mais pour la 18, c'est un bac professionnel, et pour la 25 c'est un CAP. C'est en fonction de l'âge et du diplôme que les organismes de formation délivrent, c'est adapté à chacun.

**M. EDOUARD** : Décision 43 : attribution du marché de services pour les régies publicitaires, quel est le montant du marché ?

**Mme DEVEDJIAN** : Il n'y a pas de montant, c'est une délégation de service public, le contrat du délégataire est reconduit depuis très longtemps ; je crois que c'est M. Fié qui fait partie de la commission de la ville pour les délégations de service public ?

**M. FIE** : Oui.

**Mme DEVEDJIAN** : Cela revient régulièrement.

**Mme BUZELIN** : Pour la décision 42, adoption d'un avenant avec la CAHB concernant la mise à disposition de locaux « afin de modifier le lieu de la permanence de l'espace Info Energie et Habitat » ...

**Mme DEVEDJIAN** : C'est le point d'accès au droit dont on parlait tout à l'heure.

#### **- Liste des déclarations d'intention d'aliéner.**

**Mme COLMEZ** : Page 17, à l'angle de l'avenue Raymond Aron et de la rue du Dr Ténine, cela correspond à quoi et qu'est-ce qui devrait s'y implanter ?

**Mme DEVEDJIAN** : C'est la COGEDIM qui revend à une société de promotion immobilière. La COGEDIM fait commercialiser par une autre société. Et je crois que malheureusement nous, nous ne touchons rien.

**M. RUFAT** : Nous avons maintenant rarement les surfaces pour les DIA alors que d'habitude on les avait et cela facilitait le travail d'analyse.

**Mme DEVEDJIAN** : On a toujours la surface pour la superficie habitable quand il s'agit d'un appartement, et nous avons le terrain pour un pavillon, mais rarement les deux.

**M. RUFAT** : Si, c'est arrivé.

**Mme BUZELIN** : On n'a aucune information page 12 par exemple.

**Mme DEVEDJIAN** : Moi, j'ai les superficies habitables de tous les appartements ; la superficie du terrain quand c'est une copropriété, cela n'a pas beaucoup d'intérêt.

**Mme BUZELIN** : Page 12, nous n'avons aucune information.

**Mme DEVEDJIAN** : Dans ce cas c'est une erreur des services.

En fait il doit y avoir une ligne qui a sauté et il n'y avait vraiment aucune volonté de vous le cacher. Pour le 46-56 avenue Jean Monnet, il s'agit de 58,35 mètres carrés. Ce qui fait un prix au mètre carré de 3.900 €, mais on pourra vous faire parvenir une note complète ; je demanderai au service de l'urbanisme de nous donner une liste des DIA avec toutes les informations habituelles.

Il n'y a plus de questions ? (*Non*)

## **- 1 - Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.**

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

**Mme COTTENCEAU** : C'est un exercice qui revient tous les ans depuis la loi dite du Grenelle 2. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été

dit l'année dernière, je vais axer mon propos sur les nouveautés et sur tout ce qui concerne l'année 2012 :

Par exemple, concernant nos rues, elles sont classées en zone 30 ou en zone 20 depuis déjà un certain temps ; ce que l'on peut remarquer, c'est que Antony, sûrement en rapport avec ce classement des rues en zone 30, est une ville qui a heureusement peu d'accidents, et en tous cas une moyenne basse par rapport au reste des Hauts de Seine.

A propos de déplacements, je voudrais dire que nous encourageons les pédibus pour les enfants, ce qui diminue le risque d'accidents autour des écoles.

Ce qu'il y a de nouveau concernant le PLU, c'est l'obligation d'aménager en espaces verts 70% du terrain non bâti afin de contribuer à la lutte contre l'imperméabilisation des sols, ce qui n'est pas une très bonne chose ; et a été noté au cours des questions précédentes que le conseiller Energie Habitat est sur place deux fois par mois au point d'accès au droit et répond aux questions des habitants sur toutes les questions d'énergie, d'isolation, etc. Il est content de la fréquentation.

Comme vous le savez, le programme d'enfouissement des réseaux aériens des rues est systématique et nous prévoyons que fin 2014, à part les rues privées, tous les réseaux électriques seront enfouis.

Un mot sur le projet Massy-Valenton qui avance : la ville s'efforce d'obtenir des protections acoustiques le long de la ligne et par principe, quand ces protections seront mises, les nuisances par rapport à maintenant seront moins importantes.

En ce qui concerne le patrimoine arboré et les parcs, cette année nous allons réaménager le square de l'Atlantique dans le quartier du Noyer Doré, et nous allons commencer l'aménagement du parc des Bas Gravier. Je vous rappelle que ce parc sera tel que les nuisances sonores provoquées par l'A 86 baisseront.

En mars 2012, nous avons inauguré au Parc Raymond Sibille un sentier pollinier qui informe les personnes sur les pollens allergisants et des bulletins d'alerte pollinique sont mis tous les jours sur le site internet de la ville pendant la saison concernée.

Le deuxième point concerne l'épanouissement des habitants : La ville continue toutes ses actions envers les habitants. Le service des affaires scolaires et le centre municipal de loisirs ont fusionné en un service unique de l'éducation qui aura à suivre un programme important de travaux cette année et les années suivantes, prochainement il y aura l'extension du groupe scolaire La Fontaine, et plus tard la construction d'un nouveau groupe scolaire Dunoyer de Segonzac, et la reconstruction du groupe scolaire Anatole France.

En ce qui concerne la cuisine centrale, elle devra être achevée pour la rentrée 2013.

Pour les jeunes, l'Espace Onze fonctionne bien, avec de nouveaux dispositifs de soutien comme l'aide à la mobilité internationale, l'aide à la préparation du permis de conduire, à l'obtention du BAFA et il y a de plus en plus de candidats.

En ce qui concerne la culture, la ville participe à la mise en œuvre d'un projet DEMOS, qui consiste à créer un orchestre symphonique avec des enfants de quartiers relevant de la politique de la ville, et je crois qu'il y a déjà entre 10 et 16 enfants qui sont concernés, ce sont des enfants volontaires bien entendu.

Comme vous le savez, le nouveau cinéma va ouvrir ses portes au dernier trimestre de cette année, et plus tard, dans la soirée, on parlera de l'avancement du dossier sur le théâtre.

En ce qui concerne le sport qui tient à cœur à beaucoup d'Antonien, la ville va reconstruire un complexe sportif dans le quartier La Fontaine, en commun avec le collègue.

Quant au gymnase de l'école Pajeaud, il est actuellement en phase de maîtrise d'œuvre.

Concernant les piscines, la piscine des Iris va être remplacée par un nouveau centre aquatique, et dans le cadre de ce projet la ville fera une fosse de plongée.

Au printemps 2013 seront organisés les Championnats de France de fleuret au centre sportif Eric Tabarly, et évidemment les animations habituelles continuent d'exister.

Sur le plan social, le CCAS continue à s'occuper des personnes en difficultés, et dans cette période de crise c'est plus que jamais nécessaire. Il y a une nouveauté : prochainement ce sera la mise en place d'un Café des Aidants, c'est un lieu de soutien et d'échange pour les personnes proches de personnes âgées ou handicapées, car elles ont un grand besoin d'être aidées.

En ce qui concerne le logement, Antony compte, fin 2012, 5193 logements sociaux, ce qui donne un pourcentage de 20,7%. Nous aurons bientôt la livraison de 123 nouveaux logements aux Bas Graviers et nous avons un certain nombre de logements solidaires, ainsi on passera d'ici peu à 5330 logements sociaux. Les 14 logements solidaires sont des appartements achetés dans le parc privé, dont la gestion est confiée à des associations, et nous avons été tous invités à l'inauguration le 16 octobre dernier d'un nouvel immeuble de 6 logements rue Léon Blum de type PLAI ; et la ville a confié au Secours Catholique un terrain près de la Croix de Berny pour construire une maison relais de 20 logements.

Dans le quartier du Noyer Doré, la rénovation est en cours d'achèvement aujourd'hui et nous allons reconstruire la salle du Mont-Blanc, refaire une salle de quartier destinée à l'accueil des habitants du quartier pour des fêtes familiales, ou pour les associations. Hier soir, a été inauguré dans le quartier du Noyer Doré un centre de santé, c'est la

ville qui a acquis des locaux dans le centre commercial des Bâconnets, qui a financé l'aménagement et c'est la Croix-Rouge qui assure le fonctionnement depuis un mois et demi ; et il a été dit hier soir qu'apparemment il rend de grands services aux personnes du quartier.

Question accessibilité des personnes à mobilité réduite : la ville organise chaque année un parcours dans un quartier en présence des associations concernées, des services techniques, et des élus du secteur car pour voir comment on peut améliorer, rien ne vaut d'aller sur le terrain. Et l'hôtel de ville est maintenant équipé dans son escalier principal d'une main courante des deux côtés.

Accessibilité des rues : à fin 2013, la voirie sera accessible entièrement, à l'exception de quelques rues qui posent des problèmes particuliers que l'on verra après, on va donc finir cette année la plupart des rues.

Nous avons rajouté cette année 18 places de stationnement réservées aux handicapés, et nous avons rajouté 11 dispositifs sonores aux feux de circulation pour les personnes non voyantes.

Pour les enfants, nous continuons l'accueil avec des projets personnalisés de scolarisation et de PAIP.

Pour la sécurité, nous avons actuellement 130 caméras de vidéo-protection et en 2013, nous allons en installer dans les centres commerciaux de La Fontaine et des Bâconnets, en partenariat avec les copropriétés concernées. Et il est prévu d'améliorer la qualité et les performances des matériels.

En 2012, nous avons ouvert un point d'accès au droit qui centralise des services gratuits qui avant étaient dispersés ; par exemple des consultations juridiques, des écrivains publics, un conciliateur de justice, un centre d'information sur les droits des femmes, et le point Info Energie.

En ce qui concerne le fonctionnement des services municipaux, nous avons un ingénieur spécialement chargé de la gestion des énergies et des fluides ; un certain nombre de bâtiments ont été identifiés en 2009 comme étant énergivores, des travaux de toutes sortes ont été engagés en plomberie, électricité et isolation. Par exemple on fait la pose systématique de robinets thermostatiques dans les bâtiments publics et à la fin de l'année toutes les écoles en seront équipées. Toutes nos nouvelles chaufferies sont des chaudières à condensation, ou systèmes équivalents. Grâce à tous ces travaux d'isolation dans les bâtiments, nous avons fait des économies de gaz de 4% par rapport à 2011, et l'année d'avant le gain était plus important, c'était les premiers travaux. Et du point de vue électrique, cela continue à baisser, mais faiblement.

La ville a procédé au montage de dossiers relatifs aux certificats d'économies d'énergie avec le SIPPEREC. Nous avons eu une recette relative au premier dossier de 21 000 €, et nous avons déposé un deuxième dossier, nous pensons que l'on devrait avoir 15 000 € et quelque. Evidemment tous les nouveaux équipements sont conçus aux normes HQE et les toitures sont équipées quand c'est possible de panneaux photovoltaïques ou de toitures végétalisées.

Les projets du cinéma, du complexe associatif, du centre sportif La Fontaine, tous s'inscrivent dans cette démarche HQE, aussi bien pendant les chantiers que pour le choix des installations et des matériaux que pour la gestion des végétaux, la récupération des eaux pluviales, etc.

Question éclairage public : nous avons un programme d'installation de réducteurs et de régulateurs de puissance pour réduire l'intensité lumineuse pendant les heures creuses de la nuit, cela commence à 20h30 et cela se termine à 6h, cela permet des réductions de consommation d'environ 25% ; et une horloge astronomique permet d'allumer et d'éteindre simultanément tous les candélabres. En 2012,

grâce à tous ces dispositifs et malgré l'augmentation du nombre de lampadaires, la consommation d'électricité continue de baisser.

Question véhicules : nous remplaçons progressivement les véhicules anciens par des véhicules neufs à très faible consommation de carburant ou des véhicules fonctionnant au GPL ou électriques.

Pour les espaces verts, nous changeons le fleurissement de plus en plus avec des plantes vivaces qui consomment moins d'engrais et d'eau que les plantes annuelles ; les massifs sont paillés, on essaye de mettre des couvre-sols au bas des arbres, c'est un peu difficile car ils ne sont pas toujours respectés malheureusement. La ville va mettre en place un plan de gestion du patrimoine arboré sur le support SIG de la CAHB afin d'optimiser le coût d'entretien et pour augmenter la durée de vie des arbres, quand c'est possible. Quand nous renouvelons les plantations, nous privilégions des espèces adaptées au contexte urbain actuel. Et quant au parc paysagé qui sera le long de l'A 86, il se veut exemplaire avec rétention des eaux pluviales, récupération des eaux de pluie des logements contigus, éclairage public avec des candélabres à Led, gestion différenciée des végétaux, traitement des déchets verts sur place, et comme je l'ai dit tout à l'heure, des dispositifs diminueront les bruits du quartier. La ville dépose ses déchets verts dans une décharge spécialisée où ils sont compostés, on a ainsi récupéré 5 tonnes de compost.

Nous avons mis en place cette année un programme d'action pour réduire les produits phytosanitaires, en partenariat avec le syndicat mixte de la Bièvre. Depuis 2011 il n'y a plus de traitement phytosanitaire ni dans les écoles, ni dans les crèches, ni dans les centres de loisirs, ni dans les squares, mais il y en a à d'autres endroits, notamment dans les rues, on va essayer de diminuer tout cela.

Des clauses environnementales sont intégrées dans les cahiers des charges des marchés publics. En ce qui concerne Crisalys qui est un chantier d'insertion professionnelle, en 2012, sur 12 personnes accompagnées sur le chantier, et sur les 10 personnes qui sont sorties du dispositif, 5 ont accédé à un emploi et 3 ont opté pour une formation qualifiante, cela donne 80% de sorties positives.

Enfin, les actions de sensibilisation du personnel communal continuent, à ce jour plus de 200 agents ont été formés.

J'ai évidemment fait au plus court et si vous avez des questions, j'y répondrai volontiers.

**M. MEUNIER** : Certes l'exercice est obligé par la loi et quelque peu formel, reconnaissons-le. Est-ce une raison pour autant de le transformer en un panégyrique des réalisations municipales ? Certainement pas. Mais puisque c'est l'option retenue, examinons donc au travers des activités mentionnées les actions que vous avez retenues.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. En matière de transports, pas un mot sur le Paladin ni sur le RER B ni sur le RER C. Et même si cela ne relève pas directement des compétences de la ville, cela aurait mérité quelques développements. On connaît tous les difficultés rencontrées par les usagers du RER B sur la ville, les difficultés qui relèvent des politiques mises en place par la RATP qui privilégie les investissements à l'étranger, et par la SNCF pour qui seul compte le TGV. Pourquoi pas un mot de soutien à la nécessité de mettre en place le PASS Navigo à tarif unique ?

En matière d'efficacité énergétique des constructions, vous ne manquez pas de rappeler la possibilité du dépassement de 20% du Coefficient d'Occupation des Sols en cas de respect des performances énergétiques. Une mesure étendue par une délibération du 25 mars 2010

à toutes les zones bénéficiaires d'un COS. On aurait aimé avoir au minimum un bilan d'une telle mesure.

Par ailleurs, y a-t-il réellement besoin de permettre un dépassement de 20% du COS pour que soient respectées les performances énergétiques ? On peut en douter, et on voit bien l'avantage immédiat que les promoteurs privés peuvent tirer d'une telle mesure.

La préservation de la biodiversité, la gestion des milieux naturels et des ressources : en quoi l'enfouissement des réseaux aériens et la rénovation des voiries dans l'ensemble des quartiers de notre ville participent-ils à la préservation de la biodiversité et à la gestion des espaces naturels et des ressources ? Mais vous ne pouvez pas vous empêcher de le mentionner.

En ce qui concerne le projet Massy-Valenton, vous vous félicitez d'avoir obtenu des protections acoustiques le long de cette ligne, mais vous avalisez de ce fait le projet présenté par RFF, un projet qui n'est pas fondamentalement différent de celui de 2003. Le nombre de TGV qui passeront sur cette ligne sera au minimum doublé. Par contre, ce que vous omettez de mentionner, c'est que si, comme l'annonce partout RFF, l'interconnexion RER-TGV sera bien réalisée à l'horizon 2025, le projet Massy-Valenton n'a plus de sens, et si l'interconnexion RER-TGV était amenée à ne pas voir le jour, alors là le projet Massy-Valenton tel que proposé aujourd'hui par RFF serait amené à être profondément modifié, ce que du reste reconnaît RFF.

La ville contribue à l'épanouissement de ses habitants en leur offrant des services indispensables à leur qualité de vie en matière d'éducation, mais pas un mot sur la réalisation des nouvelles crèches. Il est vrai que depuis le début de la mandature il n'en a pas été construit

une seule, même si des projets sont en cours, dont on ne peut qu'espérer qu'ils verront le jour.

En matière d'activités proposées aux jeunes, on ne peut que regretter que vous vous refusiez toujours à construire de nouvelles maisons de quartier.

En matière de culture, on pourra revenir tout à l'heure sur la reconstruction du théâtre Firmin Gémier. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'était pas gagné d'avance et qu'il aura fallu une forte mobilisation des Antoniens pour que celui-ci voie le jour.

En ce qui concerne la sauvegarde du lien social, il ne suffit pas de lister les actions menées par le centre communal d'action sociale, encore faut-il lui permettre de développer ces actions et de fonctionner de manière optimale, et pour cela, accorder enfin une subvention digne de ce nom au CCAS.

Sur le logement, vous vous félicitez d'atteindre le taux de 20,7% de logements sociaux mais c'est le minimum ; vous ne faites que revenir à la situation qui existait il y a 20 ans ; par contre, pas un mot sur la politique mise en place par Antony Habitat en matière de développement durable.

Pas un mot sur les actions entreprises par Antony Habitat en matière d'isolation thermique des logements.

En matière de santé, vous prétendez qu'Antony bénéficie d'une situation extrêmement favorable tout en reconnaissant que l'offre de santé est surtout concentrée en centre ville. Il y a pour le moins une contradiction, et ce n'est pas la fermeture du centre de santé de la Croix-Rouge à la résidence universitaire qui va améliorer la situation, même si l'on ne peut que se féliciter de l'ouverture par la Croix-Rouge d'un nouveau centre de santé dans le quartier du Noyer Doré. Mais François Rivet aura l'occasion de revenir sur la politique du logement en matière de développement durable.

**Mme BUZELIN** : Sur la forme, je constate que les notes du conseil municipal sont toujours rédigées seulement au recto, je pense qu'on pourrait le faire aussi au verso, cela ne devrait pas poser de problème, et ça économiserait du papier.

Sur le même sujet, je reçois régulièrement des notes de la mairie par exemple sur la célébration de noces d'or, sur des remises de médailles, des départs d'enfants pour un séjour, ces données pourraient tout à fait être transmises par voie dématérialisée.

Sur le fond, vous nous adressez un inventaire à la Prévert avec des données qui ne relèvent pas nécessairement de la ville et encore moins d'une démarche de développement durable ; je ne citerai qu'un exemple : le forum organisé tous les trois ans par le conseil général à l'intention des collégiens, entre parenthèses largement sponsorisé par les entreprises.

S'agissant du conseil général, je me permets juste de vous rappeler que tout récemment, celui-ci s'est illustré en supprimant sa contribution à AIRPARIF : 80 000 €, et à BRUITPARIF : 23 000 €. Alors que ces organismes participent largement au développement durable.

Par ailleurs, dans votre rapport, vous faites référence à des documents qui n'existent pas, ainsi page 14 vous évoquez un bilan des émissions de gaz à effet de serre élaboré par la ville permettant de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des services, or quand je vous ai demandé la communication du bilan, à ma grande surprise, vous m'avez indiqué que le présent rapport était mal rédigé et que ledit bilan n'existait pas.

J'ai noté par ailleurs quelques points qui méritaient d'être abordés : Concernant les nuisances liées aux ondes électromagnétiques, je vous rappelle que l'OMS a classé ces ondes comme potentiellement cancérigènes, et la Commission Européenne a préconisé un abaissement des seuils d'exposition. Même si la loi mise en discussion à

l'Assemblée ne retiendra pas toutes les propositions de la députée d'Europe Ecologie Les Verts Laurence Abeille, le mode filaire doit être privilégié dans les espaces recevant les personnes les plus fragiles, c'est-à-dire les jeunes enfants ; je ne connais pas précisément la situation dans les crèches et les écoles maternelles, voire primaires, mais j'espère que la ville tient compte de ces risques pour les jeunes enfants en excluant la wifi. De façon plus générale, la ville pourrait adopter une charte limitant la puissance des antennes des opérateurs, il vaut mieux pour la santé un plus grand nombre d'antennes relais à faible intensité ; dans cette charte, la ville pourrait aussi interdire les antennes à proximité des écoles et des crèches.

S'agissant de circulation, vous avez voté contre le SDRIF dont le cœur de cible était la réduction des gaz à effets de serre, à cette occasion vous vous êtes même réjouis que le conseil général n'ait pas retenu des voies en site propre sur la RD 920.

S'agissant de la circulation des vélos, vous faites valoir que l'essentiel des rues sont classées en zone 30, mais ce classement n'est pas synonyme de respect de vitesse, loin s'en faut, vous le savez, la pose de ralentisseurs est la seule garantie du respect de la vitesse, néanmoins le code de la rue ayant été modifié, le double sens cyclable est dorénavant la règle en zone 30, sauf arrêté municipal contraire. Justement, contrairement aux idées reçues et aux propos tenus par certains esprits chagrins qui annonçaient la catastrophe, le double sens n'est pas facteur d'accidents, bien au contraire, le cycliste et l'automobiliste se rencontrant de face. Le gros avantage de ces doubles sens, c'est aussi de permettre aux cyclistes de s'affranchir de ces interdits réservés aux véhicules afin de réduire leurs distances de parcours. Certaines rues en zone 30 ont pourtant exclu le dispositif de droit commun, je pense tout particulièrement à la rue de l'Abbaye et à la

rue Auguste Mounié. Ces deux rues sont pourtant des rues structurantes tout à fait adaptables à la circulation des deux roues. Il suffit de limiter les places de stationnement à un seul côté, voire pour la rue Auguste Mounié soit de supprimer son stationnement en surface, soit de réaménager la voirie au profit des piétons en incitant au stationnement souterrain.

Autre élément pour faciliter la circulation des deux roues : le tourne à droite, permettant aux cyclistes de tourner à droite avec précaution alors que le feu est rouge pour les automobilistes. La circulation des deux roues est ainsi fluidifiée.

D'autres mesures sont également à prendre concernant les places de stationnement réservées aux vélos. Si j'ai bien noté, il existe actuellement 23 sites pour poser son vélo. Sur une ville comme Antony, c'est nettement insuffisant. Le long des rues commerçantes notamment, quitte à supprimer des places de stationnement réservées aux véhicules, il faut prévoir des stationnements vélos. Pour une place d'auto perdue, combien de places de stationnement vélos gagnées ? C'est cela le développement durable, c'est repenser la ville globalement en ne considérant plus l'automobiliste comme prioritaire sur tous les autres modes de déplacements.

Concernant les immeubles collectifs, pour les nouvelles constructions, au lieu d'exiger deux places de stationnement auto pour chaque appartement, quelle que soit sa taille, vous pourriez demander qu'un véritable espace soit prévu pour garer les vélos et les poussettes.

Le PLU doit être modifié sur ce point. Actuellement trop d'habitants renoncent aux vélos faute de pouvoir les garer dans leur résidence dans un local fermé et sécurisé suffisamment spacieux.

S'agissant des immeubles collectifs plus anciens, la ville pourrait subventionner des travaux permettant de créer de nouveaux espaces où d'agrandir des locaux trop exigus.

S'agissant des piétons, outre la nécessité de sécuriser davantage les passages piétons par une signalisation plus visible, comme par exemple Avenue du Bois de Verrière, l'avenue du Bois de Verrière peut être très dangereuse à traverser au niveau de la rue proche de la mairie, dans la mesure où il y a le petit carrefour avec le virage, on voit très peu les véhicules arriver. De même que dans les rues qui viennent de la rue Maurice Labrousse en direction de l'avenue du Bois de Verrières, les gens roulent parfois très vite. Donc une signalisation plus importante serait nécessaire concernant les piétons.

Une campagne forte de sensibilisation devrait être lancée via les panneaux municipaux et le BMO et dans les écoles. Trop d'automobilistes ne s'arrêtent pas aux passages piétons malgré la présence de personnes souhaitant traverser ; et trop de piétons renoncent à exercer leur droit de passage par peur de se faire renverser. Il y a vraiment une éducation à faire auprès de certains automobilistes.

Pour encourager les déplacements doux, la ville pourrait décider d'une journée sans voiture un samedi ou un dimanche de septembre dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité. Certes il y aurait des mécontents mais symboliquement, cette journée permettrait d'apprécier la ville autrement, en se réappropriant l'espace et en réduisant considérablement les nuisances sonores, sans parler de la pollution atmosphérique. En France, la ville de La Rochelle a expérimenté cette journée dès 1997. Depuis, beaucoup de villes l'ont rejointe. En ce qui concerne les employés municipaux, je ne vois pas non plus d'actions incitatives. Des vélos pourraient être mis à leur disposition.

Par ailleurs, profitant de l'implantation du nouveau théâtre rue Maurice Labrousse, vous avez décidé de construire un nouveau parking près de la mairie, par ce choix vous n'encouragez pas les déplacements doux, bien au contraire, plus vous construisez des places de parking et

plus vous encouragez les déplacements automobiles. Ce parking à cet emplacement ne se justifie nullement, il existe déjà un parking sous la mairie, qui est vide en soirée, le futur théâtre est à proximité de la station du RER Antony desservi par des bus, et enfin le parking public sous le marché est à dix minutes à pied.

S'agissant des bâtiments, vous évoquez les toits terrasses végétalisés ; juste une interrogation : n'a-t-on pas lors d'un conseil municipal précédent évoqué l'obligation pour les nouvelles constructions de respecter une certaine pente pour les toitures ? Est-ce compatible ?

Vous évoquez aussi les panneaux solaires ; 25 subventions depuis 2006, soit 16.000 euros au total, on ne peut pas dire que la dynamique soit lancée. Une étude a-t-elle été réalisée auprès des propriétaires ? Quelle publicité faites-vous à ces subventions ?

Dans votre chapitre sur l'épanouissement humain, vous vous prévaluez de la future fosse de plongée de 20 mètres de profondeur, certes quelques Antoniens seront comme des petits poissons dans l'eau mais à quel prix ? 6 M€ en termes d'investissements, des centaines de milliers d'euros pour le fonctionnement ! Un équipement disproportionné par rapport à l'attente de nos concitoyens. Quant à l'empreinte carbone, outre le chauffage, les plongeurs risquent de venir de loin et inévitablement en voiture compte tenu de sa situation géographique, le développement durable a bon dos !

Dans votre évocation de la sauvegarde du lien social, vous vous félicitez de la réussite de la ville illustrée par le fait qu'elle est l'une des villes les plus égalitaires de France, où les écarts de revenus entre les habitants sont les plus réduits. Je vous trouve un peu présomptueux de penser que vous seriez à l'origine de la « réussite » de la ville pour son égalitarisme ! D'autant que cet égalitarisme se fait par le haut excluant les populations les plus pauvres. La réduction du nombre de logements

sociaux sur la ville et le choix systématique de limiter le nombre de logements PLAI compte tenu du prix de l'immobilier, ne peuvent que renforcer cette exclusion. D'ailleurs la MILOS en 2008 avait fait un rapport montrant très clairement que le logement social sur Antony était un logement réservé à une classe moyenne, voire moyenne supérieure et non pas aux personnes qui en ont le plus besoin. Combien de logements PLAI ont été construits sur les dix dernières années ? Vous communiquez avec beaucoup d'éloquence sur la charte du logement solidaire mais concrètement, peut-on se féliciter de l'acquisition de seulement 14 logements en 5 ans ?

Sur la santé, vous évoquez notamment le grand nombre de praticiens sur la ville. Certes, pour un Antonien qui a les moyens financiers pour se faire soigner, on ne peut pas parler de désert médical, mais pour un grand nombre d'Antoniens, avec la moitié des spécialistes en secteur 2 qui pratiquent systématiquement le dépassement d'honoraires, se soigner exige des sacrifices financiers, voire des renoncements. A l'hôpital privé d'Antony, si le service des urgences remplit une mission de service public accessible financièrement, les consultations et interventions chirurgicales restent trop souvent mal remboursées pour cause de dépassement d'honoraires. A ce titre, le site de la Croix-Rouge transféré aux Bâconnets remplit une véritable mission de service public. Si sa présence sur le quartier s'avère indispensable, ce seul centre sur la ville reste insuffisant, d'autant que pour certaines spécialités, la Croix-Rouge rencontre de sérieuses difficultés à recruter des professionnels, notamment en gynécologie, psychiatrie, ophtalmologie.

Dans votre rapport, rien sur la démocratie participative, mais Pierre Rufat y reviendra dans la délibération sur le DOB.

Quant à la finalité de dynamiser une consommation responsable, des actions pourraient être menées sur la consommation alimentaire en encourageant l'achat de légumes et de fruits de saison afin de limiter celle des produits carbone à forte empreinte écologique. Je pense notamment aux fruits d'Amérique latine, les prunes et le raisin en plein hiver, sans même évoquer les fraises et autres fruits hors saison. Je pense par exemple aux kiwis de Nouvelle Zélande. Cet hiver, même si c'était de saison, nous avons vu des marrons en provenance de Chine qui étaient vendus sur le marché d'Antony ! Un trop grand nombre de nos concitoyens, faute de sensibilisation et de publications sur le sujet, effectuent des achats à l'aveugle. Pourtant ces achats au quotidien ne sont pas neutres au regard du développement durable. En attendant une réglementation qui inclurait l'affichage des empreintes carbone et ainsi favoriserait une plus grande sensibilisation des consommateurs, la ville pourrait, toujours via le BMO, via des opérations ponctuelles au marché, sensibiliser commerçants et consommateurs. D'autant que consommer local, français ou européen, c'est aussi préserver des emplois. On a tous à y gagner, consommateurs et producteurs.

Toujours dans le cadre d'une dynamique de consommation responsable, une sensibilisation au sur-emballage pourrait être lancée, en organisant par exemple des collectes ponctuelles à la sortie des commerces.

En rapport avec la consommation alimentaire, l'introduction du bio dans les cantines ne semble pas avoir beaucoup avancé ces dernières années. Vous évoquez la perspective d'un accroissement de produits bio, c'est très joli sur le papier mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Au niveau des indicateurs de suivi, nulle part je ne vois la tenue d'indicateurs de suivi en lien avec le développement durable. A la page

30 du rapport, vous listez les subventions accordées par la CAHB pour les panneaux photovoltaïques et les chauffe-eau solaires, les mises en conformité des établissements, la récupération des eaux de pluie, etc. Ces points pourraient faire l'objet de suivis dans le temps. Des villes comme Annecy ont dès 2010 mis en place des indicateurs de suivi. Ainsi ces indicateurs ont été placés en deux parties : la première sur la mairie éco-responsable, la deuxième sur la ville éco-citoyenne. Pour ne citer que quelques indicateurs, pour l'éco-responsabilité, donc des données internes à la municipalité, vous avez le bilan social, avec notamment le nombre de journées de formation, le nombre d'incidents et arrêts de travail, sur le bilan carbone vous avez également le volume du papier acheté et collecté, le pourcentage de véhicules propres, la consommation d'eau, l'électricité, l'énergie, etc. Sur les pratiques durables, vous avez le pourcentage des marchés publics avec une clause de développement durable, le nombre de collaborateurs bénéficiant d'une aide à l'abonnement transports en commun, le nombre d'utilisations annuelles de vélos de service s'il y en a.

Concernant l'éco-citoyenneté, donc des données externes à la municipalité, vous avez un item sur la lutte contre le réchauffement climatique avec des indications sur les kilomètres de pistes et le nombre de bornes cyclables, le nombre de stationnements vélos, le nombre de permis de construire intégrant des dispositifs solaires thermiques et photovoltaïques.

S'agissant de la préservation du cadre de vie, vous avez le nombre de jours par an où la qualité de l'air est bonne, très bonne, le volume de produits phytosanitaires dans les espaces verts, etc. Donc vous pourriez réaliser des indicateurs de suivi et des comparatifs d'une année sur l'autre pour permettre de voir l'évolution de la ville sur ces points là.

S'agissant toujours de la qualité de l'air, encore faudrait-il que des organismes comme AIRPARIF soient subventionnés, je regrette une fois de plus que le conseil général n'ait pas souhaité participer à ce financement alors que AIRPARIF fait vraiment partie d'un service d'intérêt général à l'intention de l'ensemble des personnes d'Ile de France.

**M. RIVET** : C'est un peu dommage que la disposition de la salle ne permette pas de faire face au rapporteur, il y a d'autres possibilités qui seraient sans doute plus agréables pour tout le monde.

C'est un rapport qui est présenté au conseil ; en général, dans un monde réel, c'est un rapport qui présente un bilan des avancées, des difficultés, des contraintes, des actions collectives et des recommandations pour améliorer la situation. Comme cela a été souligné par mes collègues, malheureusement votre rapport ne présente que le bilan des actions jugées positives, c'est instructif et intéressant au niveau d'une commission, c'est un peu dommage que vous n'ayez pas travaillé un peu plus pour proposer et pour identifier les difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en œuvre de ce plan de développement durable.

Je ne vais pas passer trois heures à faire un travail pour lequel je n'ai pas tous les moyens, mais simplement dans le but de compléter votre bilan et aussi et surtout d'enrichir la connaissance et le débat –car c'est un débat- je ferai des propositions pour 3 des 5 finalités qui sont présentées ici : la lutte pour le développement durable, les déplacements, l'épanouissement des êtres humains -le législateur a trouvé une formule magnifique !- et la cohésion sociale.

En ce qui concerne les déplacements, il existe un plan de déplacements pour l'Ile de France. Vous n'avez pas voulu le voter, Magali Buzelin a rappelé que le cœur de ce plan de déplacements était le développement durable ; il existe un plan de déplacements local de la

CAHB que vous avez voté et moi aussi ; par contre, au niveau d'Antony il n'en existe aucun, pourquoi ? Ce n'est pas faute de l'avoir demandé aux responsables qui malheureusement ne sont pas là.

**Mme DEVEDJIAN** : Nos collègues sont partis à une réunion de Massy-Valenton, je suis désolée qu'ils ne soient pas là mais on ne pouvait pas faire autrement, il y a trop de réunions en même temps.

**M. RIVET** : On est d'accord, surtout pour nous qui sommes moins nombreux que vous ! Donc pas de plan de déplacements urbains, or c'est le cœur des problèmes des déplacements à Antony, il faudrait avoir une vue globale avec tous les types de déplacements : les transports en commun, les vélos, les piétons, les véhicules particuliers. On voit le centre ville de plus en plus encombré, ce n'est pas nouveau, je circule moi-même en vélo tous les jours, je peux vous le dire ! La carte de pollution produite par AIRPARIF montre que dans le 92, depuis de nombreuses années, le taux de pollution du centre ville d'Antony ne fait qu'augmenter, je tiens à votre disposition les coordonnées du site internet. Il a fallu attendre la première commission hier, la première commission Circulation de votre mandature, pour commencer à en parler ! Je suis tout à fait heureux que cette commission ait pu se tenir. On nous a présenté un projet disant que c'était une première vision, c'était bien, mais le problème est que le projet était défendu par des personnes qui ne circulent ni à pied ni en vélo dans la ville ; au cours de la discussion cela a été dit.

**Mme COTTENCEAU** : Non, je circule à pied et je vous l'ai dit !

**M. RIVET** : Très bien. A tel point que les emplacements des vélos dans la ville n'étaient pas très bien connus, on a eu des discussions sur le nombre d'arceaux. Il faut être sérieux, quand on fait un plan de déplacements, il faut le faire de façon globale.

Je ferai des propositions, j'en ai faites hier et je vais les répéter : il faut avoir un plan de déplacements global en étudiant les besoins des populations, cela se fait dans toutes les villes : qui se déplace ? Pourquoi ne pas le faire dans notre ville ?

Deuxièmement, pour construire ce plan de circulation, il faut le faire au travers d'une commission extra-municipale réunissant les élus, les techniciens, les associations, les jeunes, les représentants du conseil des jeunes, et les seniors aussi de façon que ce plan corresponde vraiment aux besoins de la population.

Troisième point : il faut commencer par la mise en œuvre d'un parcours de circulations douces, j'ai proposé à la commission un axe par exemple Lycée Descartes - centre ville, il faut voir comment pourrait s'organiser la circulation des vélos et des piétons, car il n'existe pas vraiment de parcours piétonnier sur la ville aujourd'hui.

Cela aura des impacts sur le nombre de places de stationnement, sur la circulation des voitures, la ville de Paris a diminué de façon extrêmement significative le nombre de ses voitures depuis une dizaine d'années, cela commence à se produire en Petite Couronne, cela montre que c'est possible de le faire quand on en a la volonté politique.

Le deuxième point sur lequel je ferai des propositions parce qu'il y a des déficiences là aussi, c'est le budget consacré à chacune des fonctions que vous avez décrites : vous commencez dans ce rapport par dire que l'éducation est le premier budget de la ville, ce n'est pas vrai, le premier budget, c'est évidemment l'aménagement urbain et les équipements collectifs, l'éducation est une compétence obligatoire et c'est avec 15 M€ le troisième budget.

Et je rappelle que les dépenses sociales et de santé de notre ville sont avec 6 M€ bien loin derrière le sport qui avec 12 M€ occupe la 4<sup>ème</sup> place du budget. Tout cela est traité dans ce rapport.

**Mme DEVEDJIAN** : On parlera du budget après, si l'on pouvait se concentrer sur le développement durable, cela permettrait à tout le monde de s'exprimer.

**M. RIVET** : C'est écrit en page 5 du rapport : « Cela commence par l'éducation qui constitue aujourd'hui le principal budget de la ville. » Je ne fais que répondre à ce qui est écrit.

Ma collègue a rappelé l'importance donnée à cette fosse de plongée, dans le texte on dit que c'est un équipement rare ; sur les 7 équipements de ce type en France, il y en a deux en Ile de France, à moins de 1 heure et demie de voiture, alors la prochaine fois, prenez donc les transports en commun !

En troisième point, je vais parler de la cohésion sociale : pour nous, la cohésion sociale passe par une vie quotidienne facilitée par un vrai lien social autour de projets communs. Le lien social, par exemple, c'est faire en sorte que les aides-ménagères du CCAS soient suffisamment nombreuses pour être remplacées lorsqu'elles sont absentes, c'est difficile avec le budget qui a été donné ces dernières années au CCAS ; c'est construire des logements sociaux, or vous refusez les logements sociaux, vous ne faites que des logements de standing en centre ville, cela se traduit par le fait de repousser le logement social en périphérie, le Parc de Tourvoie, ce n'est quand même pas en centre ville à ma connaissance ; c'est concevoir des ensembles immobiliers où cohabitent des générations différentes qui se découvrent et s'entraident, des personnes âgées et des étudiants, il faut des logements sociaux pour étudiants ; à propos d'étudiants, vous savez que la résidence étudiante qui a 110 places n'est occupée que par 80 personnes depuis un an, ce n'est pas une bonne chose pour les étudiants.

Donc des logements dans lesquels il y a des catégories de personnes toutes différentes, de tous âges, avec des lieux de rencontre,

une vraie maison de quartier, et non un bâtiment unique multi-associatif en centre ville éloigné de certaines personnes.

Au lieu de diviser les habitants d'une même rue par la création de bandes jaunes sur les trottoirs en fonction des liens plus ou moins proches avec un élu, ou de diviser les gens au sein d'un même immeuble par la création d'infrastructures majeures qui impactent la vie de ce quartier sans aucune concertation préalable, nous pensons que c'est la création d'un conseil de quartier qui créera du lien social.

La cohésion sociale, enfin, c'est refuser de continuer à voir les jeunes quitter Antony, savez-vous que depuis 10 ans la population des 15-44 ans diminue tous les ans dans notre ville au profit des 45-75 ans ? J'ai les chiffres là encore à votre disposition. Ils fuient la cherté du logement et l'absence d'une vraie vie communautaire et d'un dynamisme local. Alors se vanter d'être l'une des villes les moins inégalitaires, c'est dans le rapport, c'est même souligné, est une affirmation indécente surtout lorsqu'on constate que dans la même étude, il est dit plus loin que Antony est aussi l'une des villes où les riches sont les plus riches, c'est sûr qu'en excluant petit à petit les moins aisés on arrive à une égalisation des revenus par le haut. Nous avons besoin de tout le monde pour avancer vers à l'épanouissement de chacun dont il est question dans ce rapport, et c'est aujourd'hui à l'action publique d'agir.

Si le rapport présente des avancées remplies d'autosatisfaction, nous nous permettons, nous, de vous faire des propositions pour avoir un outil au service de cette action publique, des propositions concrètes et réalistes, et nous demandons à l'exécutif de prendre nos propositions en compte dans le cadre du développement durable de notre ville. Merci.

**Mme LE NEOUANNIC** : Juste une question puisque j'avais eu l'occasion d'aborder le sujet avec M. le Maire et qu'il est absent ce soir, on est tous dans ces moments-là avec lui, chacun sait que ce n'est

jamais facile, je voulais juste aborder la question des jours du marché, notamment le dimanche, avec la fermeture partielle de l'entrée du parking qui va de la rue Mounié, du bas du marché à l'autre entrée. Les véhicules vont très vite, et on a de plus en plus de personnes, des jeunes avec des poussettes et des personnes âgées qui y viennent, et Monsieur le Maire n'était pas opposé au fait de tester, pour le dimanche, une entrée du parking accessible de l'autre côté, mais qu'on réserve cette partie là qui est la partie disons « la plus humaine » du marché aux piétons, et donc qu'on la ferme à la circulation. Puisque l'occasion nous est donnée au travers de ce rapport, je souhaitais rappeler cette proposition faite par l'opposition, et je suis prête à soutenir la majorité si elle la reprend à son compte parce que je pense qu'il y va aujourd'hui de la mobilité et de la prévention des risques entre les piétons et les voitures à un moment particulier de la vie de la ville.

**Mme DEVEDJIAN** : Le Maire étudie en effet cette possibilité ; on attend les comptages de Vinci pour voir combien de voitures utilisent cette entrée le dimanche, et pour voir si ça ne risque pas d'entraver la circulation pour l'entrée à ce parking. C'est à l'étude.

Avant de donner la parole à Mme Cottenceau, je voudrais répondre en deux mots sur le COS. Sur le bilan de la mesure du COS, M. Meunier, vous avez raison, on va faire un bilan et on vous le communiquera ; on fait au coup par coup, on est un peu débordés en ce moment et donc nous n'avons pas fait ce bilan mais ce sera intéressant.

Pour ce qui est des toitures végétalisées, en général elles sont en terrasses et ne sont pas en pente, elles sont justement autorisées en terrasses uniquement quand elles sont végétalisées, parce que le seul cas où on avait essayé de faire des terrasses végétalisées en pente, c'était dans l'opération Bas-Graviers et cela avait été très problématique.

Dernière petite chose, sur le conseil général et la suppression de la subvention à AIRPARIF : je rappelle que le conseil général a « bénéficié » d'un amendement le 14 décembre au projet de loi de finances qui lui a ôté 10M€ d'un coup et il s'est donc recentré sur ses compétences légales.

**Mme COTTENCEAU** : Pour les réponses concernant l'éducation, je laisserai la parole tout à l'heure à M. Le Bourhis. Mais je voudrais revenir sur le tourne à droite des vélos, pourquoi pas, cela n'est pas complètement exclu.

Pour tout ce qui est plan de déplacements, M. Martin n'est pas là pour vous expliquer et pour vous répondre précisément.

En ce qui concerne le bilan des gaz à effet de serre, on ne s'est pas comprises avec Mme Buzelin, j'avais cru que vous vouliez parler du bilan carbone qui n'est pas fait. Nous avons un bilan sur certains bâtiments qui date de 2008 ou 2009, c'est ce bilan là dont il est question, je crois qu'on ne s'est pas comprises. En fait, il a été fait à partir du diagnostic de performance énergétique, ce sont des courbes qui ont été reliées entre elles.

**Mme BUZELIN** : Est-ce que vous pourrez le communiquer ?

**Mme COTTENCEAU** : Oui, mais il n'est plus d'actualité puisqu'on a fait des travaux depuis sur les bâtiments en question et que le bilan n'a pas été refait depuis. Par ailleurs, on fera le bilan carbone cette année.

Vous avez parlé du bio dans les cantines : on y réfléchit mais ce n'est pas évident, il faut des quantités importantes et parfois le bio vient de très loin et ce n'est pas forcément bon. On regarde beaucoup la provenance, il ne faudrait pas que ce soit des produits qui viennent de loin, on en tient compte énormément.

Pour ce qui est d'envoyer certains papiers par voie dématérialisée, je ne sais pas répondre si c'est légal ou pas.

Pour les crèches, je n'en ai pas parlé car M. Médan doit en parler, on ne voulait pas se répéter.

Pour la Croix-Rouge, d'après ce que m'ont dit les personnes hier de la Croix-Rouge, la nouvelle implantation est meilleure qu'à la Croix de Berny qui était logique quand elle a été implantée au début, mais il y avait beaucoup moins de « clients », tandis que là, au quartier du Noyer Doré, c'est ouvert depuis un mois et demi et il y a beaucoup de personnes qui viennent les voir.

Concernant le RER B et le RER C, évidemment ce serait mieux s'ils marchaient bien, mais la ville d'Antony a peu d'effets là-dessus. On a essayé grâce à des travaux et grâce à un long travail que le RER B s'arrête deux fois à la Croix de Berny au lieu d'une fois, si on pouvait obtenir d'autres choses, ce serait bien.

Vous parlez d'incivisme des personnes, oui, quand on met 30 à l'heure, beaucoup ne le respectent pas. M. Martin a déjà dit plusieurs fois que le 50 à l'heure n'est pas respecté, les gens roulent à 60 ; et quand vous mettez 30, beaucoup roulent à 40 ou 45 ; mais ça fait quand même baisser la moyenne de la vitesse.

**M. LE BOURHIS** : Juste une information par rapport au wifi : nous avons privilégié –c'est d'ailleurs la règle- les liaisons filaires dans toutes les écoles ; il y a comme dans chaque règle une exception : c'est à l'école André Chénier élémentaire parce qu'il n'y a pas de salle pour installer un équipement informatique ; ou bien on faisait une classe mobile avec le wifi, ou bien il n'y avait pas d'informatique dans cette école. On en a parlé en conseil d'école et les parents d'élèves étaient d'accord pour cette classe mobile. Mais le wifi n'est en service que lorsque les élèves se servent du matériel, autrement il y a un interrupteur qui permet de couper.

Il faut savoir aussi que dans une autre école, le wifi a été installé et a été supprimé par les services de la ville, et c'est vrai que l'école réclame ce wifi. Mais la position de fond est d'avoir des liaisons filaires uniquement, sauf à André Chénier.

Deuxième point : en ce qui concerne l'alimentation, il me semble que ce n'est pas le rôle de la ville de réglementer tous les approvisionnements des commerçants de la ville d'Antony. Mais en ce qui nous concerne, vous savez très bien que le cahier des charges de la restauration collective a privilégié très fortement les circuits courts de préférence au bio, parce qu'en ce qui concerne le bio, nous avons un certain nombre d'informations qui montraient que le bio n'était pas toujours très vertueux, on pouvait s'approvisionner avec de la viande bovine en provenance d'Allemagne qui était bio mais nourrie avec des tourteaux en provenance de Chine. Alors ce n'était pas vraiment garanti. Nous avons préféré mettre dans notre cahier des charges uniquement des approvisionnements en circuit court, et vous le voyez d'ailleurs dans le journal d'information de la ville en ce qui concerne la provenance des viandes.

En ce qui concerne les fruits, nous privilégions également les fruits de saison, actuellement, ne venant pas par un circuit court on a des ananas, des oranges, et des bananes, mais sinon ce ne sont que des légumes et des fruits de circuit court et de saison.

En ce qui concerne les préoccupations de développement durable, depuis 3 ans les comptes rendus des conseils d'école sont accessibles par voie informatique ; la question a été posée de savoir quelles économies cela avait engendré, sur 3 ans c'est à peu près 55 000 photocopies qui ont été évitées.

Concernant la fosse de plongée, je réagissais tout à l'heure quand M. Rivet a évoqué cette fosse de plongée ; il faut savoir qu'il y a deux

fosses de plongée en Ile de France : une à Gennevilliers et une autre à Chartres...

**M. RIVET** : Non.

**M. LE BOURHIS** : Effectivement il y en a une à Villeneuve La Garenne. Plutôt que d'aller à Villeneuve La Garenne, les gens qui habitent dans la banlieue sud de Paris préfèrent aller à Chartres, et le procès qui est fait à cette fosse de plongée est faux, parce que non seulement cela intéressera les pratiquants d'Antony mais aussi de manière plus large les pratiquants qui font de la plongée dans les bassins autour d'Antony.

**M. LEGRAND** : Sur les fosses de plongée, moi-même je plonge fréquemment et je fais une heure et demie de transport la semaine pour aller à Villeneuve La Garenne ! Et pour avoir un créneau, il faut s'y prendre un mois et demi à l'avance.

**Mme DEVEDJIAN** : Nous prenons acte de la communication de ce rapport.

## **FINANCES**

### **- 2 -Débat concernant les orientations générales du budget 2013.**

(Rapporteur : M. Médan)

**M. MEDAN** : Je constate que le débat a été engagé, je me demande même si je ne dois pas répondre à des questions posées ! Je vais quand même essayer de présenter les choses différemment d'Armelle Cottenceau en ne revenant pas pour raccourcir le débat sur ce qui a déjà été dit.

Je comptais présenter le débat d'orientations budgétaires non pas par rapport au document qui vous est donné et qui est écrit, mais en deux parties, et en m'intéressant d'une part à la situation financière et d'autre

part aux orientations budgétaires, ce qui correspond au plan mais à l'intérieur, je vais essayer de simplifier et d'aller au but.

La situation financière d'Antony évidemment est dépendante de l'environnement. L'environnement dans lequel nous nous trouvons n'est pas particulièrement favorable aux collectivités locales puisqu'un certain nombre d'éléments affectent nos ressources et nos recettes.

Le premier élément qui affecte nos recettes est la baisse du marché immobilier qui conduit à ce que les transactions sont moins nombreuses, à ce que le prix globalement tend à baisser, et de ce fait les droits de mutation ont baissé de manière importante. Cette baisse devrait se poursuivre en 2013, elle a été de 800 000 € en 2012. C'est le premier impact sur la ville.

Le montant de la DGF va aussi baisser en 2013, il est même prévu qu'il baisse encore un peu plus en 2014, donc il faut que nous en tenions compte dans notre prévision budgétaire. Il y a, c'est clair, une réduction des versements de l'Etat aux collectivités locales, tout n'est pas aussi clair puisque ça peut aussi dépendre des communes, mais pour Antony il est certain que ça baissera.

Un troisième élément, un troisième impact, celui-là très fort et qui va aller en augmentant de manière rapide : c'est le prélèvement du fonds de péréquation qui était de 200 000 € cette année et qui sera d'un peu plus de 600 000 € en 2013, qui sera de 1 M€ en 2014, de 1,4 M€ en 2015, et de quasiment 2 M€ en 2016 si d'ici là il n'a pas été relevé puisqu'il avait été prévu en 2012 que ce soit moins important, et puis tout récemment une nouvelle disposition a augmenté ces prélèvements. Donc on peut considérer que les sommes en question ne sont pas forcément fixées définitivement, mais elles sont déjà très lourdes.

Ces trois éléments représentent évidemment des recettes qui sont plus faibles, qui ont déjà commencé à baisser en 2012, et le 4<sup>ème</sup> élément

sur lequel nous avons déjà largement débattu, c'est l'impact des mouvements de taux, des mouvements des devises notamment sur notre endettement, avec une augmentation des frais financiers de certains emprunts. Je rappelle, mais on en a déjà parlé, que cette augmentation des frais financiers est très largement contrebalancée par un niveau moyen des taux d'intérêt très faible sur les autres emprunts, qui conduit finalement à avoir un taux très convenable par rapport d'une part aux autres communes et d'autre part à la situation et à la crise financière qui a débuté en 2008 et qui s'est propagée partout dans le monde et notamment en Europe.

La situation financière de la ville d'Antony est impactée par ces 4 éléments. Heureusement que la ville a pris ces éléments en considération dans ses réflexions et a aussi largement réfléchi grâce à davantage de contrôles budgétaires et de contrôles de gestion. Une grande surveillance des emprunts et je dirais une recherche permanente d'efficacité dans les processus de gestion des services. Et donc concrètement, même s'il y a eu un recul de l'épargne brute par rapport à son niveau très élevé, on a quand même une épargne brute de 15 M€, ce qui évidemment n'est pas négligeable.

Cette épargne brute s'obtient en considérant les dépenses de gestion qui sont de 64,6 M€ face aux recettes courantes de fonctionnement qui sont de 83,1 M€. En faisant la déduction des dépenses, on obtient l'épargne de gestion qui est de 18,4 et si on enlève cette épargne de gestion et les frais financiers et quelques autres éléments, notamment le résultat exceptionnel, on obtient 15,1 M€ d'épargne brute.

J'insiste un peu sur ces éléments chiffrés qui n'ont pas été rappelés dans le précédent débat, parce qu'il est évident que continuer à dégager une épargne brute importante, c'est pour la ville et son programme

d'investissements et pour ses orientations budgétaires un élément fondamental étant donné que l'épargne brute nous permet de limiter le recours à l'endettement, plus on la conserve à un niveau élevé et mieux la ville se portera, c'est quand même le cas même à 15,1 M€.

Evidemment, malgré l'importance de cet autofinancement, il ne suffit pas à financer tous les investissements et tout le programme d'investissements. Au compte administratif, en 2012, vous pourrez noter qu'il y a un peu plus de 31 M€ d'investissements, avec des reports pour financer justement ces 31 M€, en plus de notre capacité d'autofinancement. En 2012 la ville a mobilisé pour 10,3 M€ d'emprunts nouveaux, 4,3 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en taux quasi fixes, c'est du livret A plus une marge, mais le livret A n'est pas exactement du fixe mais ça s'en rapproche beaucoup. 6 M€ auprès de la Caisse d'Épargne, cette fois ci en taux totalement fixe de 4,12 sur 10 ans. A la fin de 2012, le montant de l'endettement avait finalement assez peu augmenté puisqu'il s'est stabilisé à 111 M€ et quelque, plus 3 par rapport à la fin 2011.

Pour financer les dépenses qui sont engagées en 2013, on a aussi souscrit d'autres emprunts, notamment 6,2 M€ en livret A plus 0,6% ; et celui sur lequel vous posiez une question, Mme Colmez, c'est 4,2 M€ à taux fixe à 3,50 sur 10 ans. Il s'agissait de cet emprunt. Et en plus de ces deux produits qui sont déjà signés, la ville a obtenu un accord de principe de la CDC sur un autre emprunt de 2,8 M€, toujours livret A plus 0,6%.

Vous voyez donc que la situation financière d'Antony, malgré les difficultés, reste tout à fait saine et parfaitement sous contrôle. Nous avons plusieurs fois évoqué les deux produits qui posaient quelques soucis, il ne faut pas qu'un arbre cache la forêt, nous l'avons souvent rappelé, et l'ensemble des autres emprunts est parfaitement maîtrisé et très rentable. Le ratio endettement / épargne brute qui conduit à se

positionner est très largement au dessous de la plupart des autres villes, à 7,4 ans, et c'est très rassurant puisqu'on pourrait assez rapidement rembourser cette dette qui est la traduction d'un programme d'investissements ambitieux mais pas excessif par rapport à d'autres villes.

Le deuxième point concerne les orientations budgétaires. Ces orientations, j'essaierai de les résumer sous deux grands axes qui me paraissent importants, et encore une fois le résumé vise à éviter de relire les 12 pages du rapport de manière exhaustive. Evidemment il y a des éléments qui pourraient être ajoutés à ce que je vais dire, mais quels sont nos objectifs pour 2013 et pour les années à venir ? Deux grands objectifs finalement : d'une part maintenir la qualité des services rendus aux Antoniens en tenant compte de 3 éléments : maintenir la qualité des services en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, ce qui ne veut pas dire que les dépenses de fonctionnement doivent être stabilisées, simplement parce que le nombre d'équipements publics collectifs va augmenter, donc il est normal que les dépenses de fonctionnement augmentent à proportion des niveaux d'équipements, mais il faut les garder sous contrôle. C'est le premier point.

Ensuite maintenir la qualité des services rendus aux Antoniens sans augmenter les taux d'imposition, ce qui est le cas puisque les taux sont très modérés par rapport aux villes de la même strate, et c'est évidemment une bonne chose pour les Antoniens.

Troisièmement : maintenir la qualité des services en recherchant les processus de gestion les plus efficaces, et là avec le service financier et la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs, ce que j'appelle, moi, du contrôle de gestion. On améliore la connaissance, on affine la connaissance, à titre d'exemple quand on affine la connaissance chiffrée des dépenses sur les fluides, on peut effectuer des corrections, apporter

des améliorations et se dire qu'il est intéressant de faire telle ou telle action ou qu'il n'est pas intéressant de les faire parce que les actions coûteraient bien plus cher que la réduction de la dépense dans certains cas. Si vous devez dépenser 200 000 € pour déplacer un interrupteur pour réguler l'électricité dans un certain lieu d'Antony, ce n'est pas forcément une très bonne chose.

Donc premier élément : maintenir la qualité des services sous ces trois conditions. Le deuxième objectif est de poursuivre le programme d'investissements qui est le nôtre et que vous connaissez puisqu'on en débat depuis de multiples conseils municipaux. Maintenir ce programme, le poursuivre mais évidemment en maîtrisant l'endettement, et en maîtrisant aussi le financement de cet endettement. Voilà les deux grands objectifs qui englobent un peu tout le reste, et que l'on peu affiner.

Sur les services, je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit, il y a beaucoup de services rendus aux jeunes, aux seniors, aux sportifs, la première chose que l'on peut rappeler, c'est que malgré les difficultés et le ralentissement économique, et les recettes en diminution, comme on va maintenir la quasi-totalité des services, que ce soit sportif avec le RAID Aventure, le Semi-Marathon etc, on va maintenir et même améliorer les services rendus aux jeunes Antoniens, avec une plus grande efficacité grâce au Onze. Armelle Cottenceau a dit que les nouveaux dispositifs ont permis de rencontrer un certain succès, on peut penser que ça ne va pas aller en diminuant, et donc ces services là sont déjà bien présents ; on en crée d'autres, on innove et c'est évidemment un point positif pour toutes les catégories des jeunes, et moins jeunes, sportifs et moins sportifs, etc...

Vous avez évoqué dans votre remarque le CCAS en le critiquant et en disant qu'on n'avait pas fait assez. Je rappelle que depuis des années, la subvention de la ville au CCAS augmente et de mémoire, on a quand

même plus de 20 aides ménagères, vous parliez tout à l'heure des aides ménagères présentes dans les effectifs stables du CCAS, ce n'est pas négligeable, alors évidemment on peut toujours imaginer en faire plus, c'est très facile de dire qu'on peut en faire plus. En conclusion, je vous dirai ce que je pense de cette façon de voir les choses. Donc le CCAS n'est pas oublié, aussi bien pour le côté social aux familles défavorisées que pour l'aide aux personnes âgées ou en difficultés, pas seulement en difficultés financières d'ailleurs mais aussi psychologiques. Nous avons rappelé dans le précédent point que la ville avait participé avec la Croix-Rouge à la réalisation d'un centre de santé, il y a un point d'accès au droit qui vient d'ouvrir et qui marche bien, on a des éducateurs du service prévention qui font bien leur travail, bref on a tout un ensemble de services qui sont relativement répartis, et cela, c'est quelque chose en temps de difficultés et de ralentissement économique qui est une bonne chose.

Je rajouterai que l'ensemble de la ville, notamment la partie éducation - sport va être maintenant mise à contribution dans les prochains mois pour réfléchir avec les Antoniens et avec la population, dans un cadre de concertation, à la réforme Peillon sur les rythmes scolaires qui va alourdir, modifier le coût et la structure de la journée. Tout cela se fera progressivement sans urgence et en essayant de faire le mieux possible en maîtrisant les coûts. Vous avez sans doute entendu parler des 600 M€ puisque c'est le Maire de Sceaux qui a posé cela à plusieurs reprises dans les médias, c'est un effort qui va coûter très cher et qui ne sera pas compensé ou très peu, sauf apparemment pour les enseignants qui ont déjà obtenu quelque chose sur ce sujet. Voilà pour le premier point qui concerne les services.

Le second point, ce sont les investissements. Je pourrais garder la parole longtemps, je vais essayer de me limiter et peut-être répondre à

vos questions si vous en avez. En effet nous avons déjà fait le tour de pas mal de choses finalement dans le débat précédent, je pensais présenter ce deuxième point en distinguant les investissements et les projets en cours de réalisation et les gros investissements futurs. Je ne vais pas le faire parce que nous avons déjà évoqué la voirie. Armelle Cottenceau en a parlé avec le programme d'enfouissement et de reconstruction de rues qui est quasiment fini, il en reste 13 à faire en 2013 et quelques-unes après mais l'essentiel est déjà fait, en gros les trois quarts de la ville pour les personnes handicapées au niveau de la voirie sont déjà à peu près faits, il reste le sud-est, de mémoire, on continue d'y travailler et cela suit son cours.

Dans le domaine de la voirie, il reste encore quelques petites choses qui sont bien appréciées d'ailleurs des Antoniens comme le passage à la fibre optique dans le domaine internet ; aujourd'hui de plus en plus de foyers ont ce moyen de communication et les enfants et les parents, quand les parents ne sont pas trop réticents, disent que c'est vraiment quelque chose de très bien. La mairie facilite le déploiement et même l'encourage et l'accélère.

Concernant les bâtiments, il y a beaucoup de choses à dire. Je ne vais pas parler du Select avec la ludothèque, le complexe sportif, le complexe associatif qui est en construction et qui va fournir de nombreuses salles, avec le début des travaux de la maison du Mont-Blanc, bref tous les bâtiments et les investissements sont en cours et ils sont nombreux. Je ne sais pas si on a parlé déjà de la cuisine centrale qui est un projet qui va concerner beaucoup de monde, avec une maîtrise des repas et une amélioration qualitative des repas proposés à tous les demandeurs de la ville d'Antony, jeunes et moins jeunes. C'est une très bonne chose, ce n'est pas gratuit évidemment.

Dans les projets à venir, il y a aussi un nombre important d'investissements pour les bâtiments, grâce à tous les bâtiments qui vont être construits et qui vont offrir des salles de sports, des salles de musique, le complexe associatif, on va améliorer considérablement l'offre des loisirs, on va ouvrir pas mal de possibilités et moderniser l'offre actuelle notamment dans les salles associatives, enfin beaucoup de choses, cela va de la reconstruction du groupe scolaire Anatole France en passant par la modernisation de la médiathèque Anne Fontaine, la reconstruction du gymnase de l'école Pajeaud, le très beau complexe sportif dont vous avez quelques images au premier étage de l'Hôtel de Ville, les équipements qui vont être construits dans le quartier La Fontaine, et n'oublions pas que ce complexe sportif sera construit et qu'en même temps l'ensemble des abords et le quartier vont être modernisés. Donc c'est plus qu'un complexe sportif sur lequel on réfléchit aujourd'hui.

Le logement social n'est pas oublié puisqu'il y a la construction de 66 logements sociaux qui débutera en 2014 ; il y a aussi la construction de 82 logements sociaux dans le quartier Pajeaud, avec sans doute aussi les crèches puisqu'au niveau de crèches, on a prévu 3 crèches parentales dans ce quartier et qu'une autre est prévue à la Croix de Berny pour à peu près 70 places effectives dans le programme immobilier en cours.

Donc beaucoup d'investissements, et ce que je trouve remarquable, ce sont les directions prises pour ces investissements ; cela va des logements sociaux aux crèches, au complexe associatif, au cinéma qui sera quasiment fini fin 2013.

Dans le domaine de l'éducation, nous avons un plan considérable de travaux prévus qui sont déjà pour certains tout à fait cadrés. Je pense au projet du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac, dans une perspective

plus lointaine, mais je pense aussi aux travaux tout à fait proches maintenant comme le fait de reprendre le ravalement de l'école Ferdinand Buisson, les travaux d'étanchéité de l'école André Chénier, la mise aux normes handicap au groupe scolaire des Rabats, le projet d'extension du groupe scolaire La Fontaine, la réalisation d'une salle d'activités à l'école Paul Bert élémentaire, et la construction d'un centre de loisirs à l'école du Val de Bièvre, et j'en oublie certainement parce que justement je souhaite aller vite.

Donc les orientations budgétaires que j'ai tracées en grandes lignes semblent, et c'est une caractéristique importante, équilibrées, et ne laissent aucun aspect dans l'ombre : éducation, social, associatif, petite enfance, tous les secteurs de la ville sont concernés, et c'est parce que tous les secteurs de la ville sont concernés qu'on est à mon sens en phase avec les demandes des habitants. Il me semble que les excès ne sont pas forcément une bonne chose ; sur chaque item on pourrait faire encore mieux mais ce qu'il est important de faire, c'est le mieux possible globalement sur l'ensemble de ces projets d'investissements. Voilà ce que je souhaitais dire sur le débat d'orientations budgétaires.

**M. RIVET** : Merci au rapporteur d'avoir écouté son intervention. On nous a communiqué un rapport écrit, le rapporteur s'en est détaché et c'est heureux parce qu'il y avait certaines phrases au début qui n'avaient pas lieu d'être, du genre : « considérant que la situation économique... », c'était quand même un peu choquant de lire cette phrase et d'ailleurs j'y répons tout de suite : « ... le ralentissement économique est accentué dans notre pays par le manque structurel de compétitivité de l'industrie dont les coûts de production sont trop élevés en raison du choix fait en France de financer la protection sociale par les cotisations pesant sur les salaires, ce qui conduit les industriels à délocaliser leur production et à fermer les usines en France ... » ; donc si on comprend bien le français,

le chômage est dû aux coûts de production trop élevés des produits et c'est cela qui conduit à la fermeture des usines en France ! Il y a un rapport qui a été reconnu comme de qualité très pertinente par toute la classe politique, c'est le rapport Gallois qui comprend 22 recommandations et dans ces 22, il y a un certain nombre de recommandations tout aussi pertinentes que celles dont vous parliez et qui portent en très grande majorité sur les carences du management à la française, ce qui n'a rien à voir avec les coûts de production. J'aurais aimé que dans ces considérations économiques, vous ayez une vue plus générale sur le manque de compétitivité plutôt qu'une approche idéologique, ce sont toujours les cotisations sociales. Donc merci de ne pas l'avoir dit par oral mais je n'ai pas pu m'empêcher de le relever.

En ce qui concerne la situation financière de la ville, nous avons eu un débat en décembre dernier, nous l'aurons lors de la discussion budgétaire, pour notre part, effectivement il y a un équilibre financier qui est réalisé, nous le reconnaissons, par la ville. La dette toutefois a encore augmenté, le poids de la dette par habitant se situe bien au-dessus de la moyenne des villes de même importance. La proportion des emprunts à risques est -en tous cas avec les chiffres indiqués en décembre 2012- de l'ordre de 30% pour 2013. Sans la volonté comme l'a fait le département des Hauts de Seine de renégocier ces emprunts, et vous l'avez souligné vous-même, ce sont des emprunts dont les taux fluctuent dans la même année entre 5 et 13%, comme nous l'avons vu l'année dernière. Donc la situation financière est risquée mais vous la maîtrisez, donc ce n'est pas le plus inquiétant.

Le plus inquiétant, c'est l'état d'esprit de l'exécutif résumé en bas de la première page du rapport par la phrase suivante : « Antony est une ville heureusement encore relativement préservée de la crise économique ». C'est comme le nuage de Tchernobyl qui s'est arrêté aux

frontières de la France sur décision de l'exécutif de droite en 1986, la crise s'arrête aux frontières d'Antony sur décision de l'exécutif d'Antony !

Curieusement, quand on regarde les 5 orientations budgétaires rappelées par le rapporteur, pour 4 d'entre elles, elles reposent sur des ambitions financières et la cinquième sur une liste un peu incohérente de réalisations des infrastructures. Quelles sont ces 4 orientations ? Maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est bien ; augmentation des recettes de fonctionnement, c'est-à-dire on va le voir plus loin, augmentation des tarifs municipaux pour les Antoniens, pour partie ; maîtrise de l'endettement, ce que je comprends vu la situation, car si la situation financière était si bonne que ça, je pense que le débat s'orienterait vers des choix politiques pour la ville et pas sur des mesures financières. En général, on procède différemment : on fait des choix politiques et on se donne les outils financiers pour les réaliser, là on a l'impression que c'est l'inverse qui se passe. Votre exposé a essayé de compenser cette impression, je le reconnais, mais le texte était rédigé de telle sorte qu'on avait l'impression que ça allait dans ce sens.

De notre côté, à la suite de ce que vous avez dit dans votre conclusion, je vais vous présenter les domaines que vous ne traitez pas, les orientations budgétaires dont on ne parle pas, ou mal : l'emploi curieusement est absent, la vie quotidienne dans les quartiers et les rues d'Antony, le bien vivre ensemble qui nécessite des investissements qui ne sont pas faits. Et puis je pourrais parler du logement et de la santé mais ça a déjà été abordé dans le débat précédent.

En matière d'emploi, le chômage a augmenté de 11% entre 2011 et 2012 sur notre ville, touchant particulièrement les jeunes et les plus de 50 ans. Bien sûr que la commune n'est qu'un acteur pour créer des emplois accessibles au plus grand nombre, mais que fait-on ? La commission économique l'autre jour a été instructive à cet égard. La grande zone

d'activités économiques d'Antony est complètement sous-exploitée, à tel point que malgré plusieurs études de management avec des belles maquettes, on nous a annoncé en commission que les efforts aujourd'hui étaient maintenant d'empêcher les entreprises de quitter la zone. Je pense qu'on est loin du développement de cette zone et que le potentiel est encore sous-exploité.

On observe la crise qui s'arrête aux limites d'Antony et vous attendez pour lancer un vigoureux redressement de cette zone que des décisions soient prises sur le Grand Paris. C'est une des raisons pour lesquelles on ne fait rien à Antony aujourd'hui, on attend, comme il y a une gare de prévue mais que la décision n'est pas prise, on ne fait rien ! On pourrait quand même procéder à un urbanisme modulaire, si l'on attend la décision définitive, on risque d'attendre longtemps ! Un des maires précédents d'Antony, qui dirige aujourd'hui le département, a fait preuve de plus de volonté politique lorsque pour pallier les non-décisions gouvernementales, il a décidé de financer 70% du futur tramway de la Croix de Berny parce que l'Etat ne mettait pas la main à la poche. Si on attend que l'Etat prenne des décisions financières pour aménager la zone d'Antony, on va attendre longtemps !

En ce qui concerne l'emploi, vous avez lancé une étude sur les commerces de proximité d'Antony, c'est une bonne décision que nous réclamons depuis plusieurs années car les quelques centres commerciaux dans notre ville n'en finissent pas de mal fonctionner, or c'est aussi une source d'emplois non développée. Nous savons bien, même si ce n'est pas dans le rapport, et pour une fois je serai positif, que la zone artisanale se développe de manière encourageante, c'est important en matière d'emploi. Je regrette une fois de plus que ce ne soit pas une des vos orientations budgétaires prioritaires.

Autre priorité : la santé. Cela a été abordé largement, je dirai simplement qu'au-delà de la rénovation du centre de santé existant, il faut aller plus loin, il y a des mairies à proximité qui prennent des mesures incitatives pour l'installation dans tous les quartiers de spécialistes ne pratiquant pas les dépassements d'honoraires, et de généralistes acceptant d'assurer la permanence des soins. Là encore, la commune peut aller au-delà de ce qui a été fait.

La cohésion sociale n'est pas vraiment abordée, et je dirai que pour ce qui est du débat des orientations budgétaires, cela va bien au-delà de la solidarité proclamée dans la Semaine Solidaire qui ne rapporte pas grand-chose et nous coûte de l'argent, même si ce sont des articles extrêmement flatteurs dans le bulletin municipal. Il y a besoin d'une réelle volonté de prendre en compte la dépendance et la vieillesse. Nous pensons qu'on pourrait étudier la construction d'un établissement public. Il fut un temps où les résidences pour les personnes âgées ont été construites, depuis il n'y en a plus eu une seule, or on voit bien que c'est une solution pour un public de plus en plus grand ; vous connaissez le coût des maisons de retraite privées, il faut que l'action publique compense la déficience de l'action privée.

J'ai les chiffres ici, j'essaie de travailler sérieusement, et je n'ai pas envie d'instrumentaliser le domaine, c'est suffisamment grave. On devrait avoir une volonté politique plus forte et construire un établissement public pour les personnes âgées. Il faut que la priorité se traduise par des mesures financières, vous avez rappelé l'effort fait pour le centre d'action sociale, il n'a pas été maintenu ces dernières années, nous attendons de voir le budget pour savoir ce que vous comptez faire.

Le Café des Aidants : c'est un bon premier pas et on sera attentifs à la réussite de ce Café des Aidants. La cohésion sociale, c'est aussi le souci de développer la vie des quartiers de notre ville. J'ai dit tout à

l'heure que la division était créée dans une même rue et dans un même quartier, c'est toujours le cas dans notre ville et rien n'est fait par l'exécutif pour essayer de dépasser ces antagonismes locaux. Nous pensons qu'une meilleure connaissance des gens dans le même quartier, dans la même rue, doit être soutenue. Nous devons donner à nos concitoyens les moyens d'être des acteurs de notre environnement à travers des budgets de quartier, des commissions extra-municipales et des réunions participatives. J'en ai proposé une tout à l'heure.

Enfin, la cohésion sociale, c'est aussi le sentiment de sécurité créé par les liens dont je viens de parler, c'est d'abord la meilleure connaissance des gens dans un quartier qui crée un sentiment de sécurité ; quand chacun se renferme dans des immeubles bloqués par des serrures et des codes, ce n'est pas bon, ça ne peut pas créer du lien social. Et il faut privilégier une police humaine de proximité, avec des policiers effectuant des tournées à pied dans les quartiers. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. La formation et le recrutement du personnel de la police municipale en nombre insuffisant nécessitent un investissement financier que vous préférez consacrer à un système de vidéosurveillance prolifique et dont l'efficacité n'est jamais prouvée, en particulier quand on voit le nombre de cambriolages qui augmente, on ne va pas mettre une caméra devant chaque maison, et le nombre d'incivilités qui augmente, nous l'avons dit tout à l'heure à propos de la circulation. La police de proximité est une police municipale proche des citoyens.

Enfin, sur l'urbanisme, nous constatons avec les Antoniens qu'il n'y a pas de développement des quartiers d'Antony et de leurs liens avec le centre ville. Les ensembles immobiliers que vous construisez, que ce soit aux Bas Graviers ou au parc de Tourvoie n'ont pas d'équipements collectifs. On a été heureux de voir que le programme IUFM –que nous critiquons par ailleurs- avait fait un effort pour avoir une crèche dans cet

équipement collectif, ce n'est pas le cas pour les Bas Graviers. On est pour construire des logements sociaux mais pas seulement pour atteindre le minimum légal ; un certain nombre de programmes permettent aujourd'hui d'atteindre 20% mais il faut aller bien au-delà, je rappelle qu'il y a 6% d'augmentation des demandes de logements sociaux dans notre ville, il faut que l'offre de logements permette un parcours résidentiel cohérent de bout en bout, et c'est l'action publique qui doit le faire. Les associations sont là pour compléter l'action publique, il n'est pas normal que l'exécutif ne soit pas directement impliqué dans ce parcours résidentiel, depuis l'accueil des sans-logis jusqu'à la construction de logements sociaux pour des couples puisque je rappelle qu'avec un revenu de 56 000 €, une famille de 3 personnes peut prétendre à un logement social. Les logements sociaux aujourd'hui sont accessibles, peuvent être accessibles à plus de 80% de la population.

Je finirai en disant que nous soutenons vos projets d'entretien et d'amélioration des infrastructures décrites par le rapporteur, c'est bien de faire les travaux et d'améliorer certaines infrastructures publiques, en particulier les équipements en faveur de la petite enfance, et sur ce dernier point, j'attends les mesures que vous allez proposer dans le cadre du changement des rythmes scolaires.

Pour nous, les orientations budgétaires ne sont pas des orientations financières puisque la description de ce que l'on fait avec l'argent dont on dispose, c'est d'abord un choix politique, et puis il y a des domaines où contrairement à ce que vous dites -et j'en ai cité deux, l'emploi et la cohésion sociale- il y a des domaines qui ne sont pas du tout ou très mal traités par l'exécutif.

Nos objectifs sur le budget 2013, nos orientations budgétaires sont les suivantes : l'emploi, le logement, la santé, la vie quotidienne et

l'urbanisme, ce n'est pas encore le programme électoral et donc vous pouvez librement vous en inspirer.

**M. RUFAT** : Puisque chacun résume, je vais aussi résumer, je vais surtout me recentrer sur 3 éléments qui me semblent les plus importants de ce débat : d'abord c'est un débat particulier, c'est le dernier débat d'orientations budgétaires que l'on fera dans cette mandature, le prochain sera entaché d'une proximité électorale ; je vois Jean-Paul Dova qui réagit, peut-être se souvient-il des promesses qui avaient été faites lors du débat préélectoral, c'était assez cocasse, sachant que juste après, de grandes décisions avaient été prises et occultées au débat précédent.

Donc c'est le seul débat que l'on peut réellement avoir sur les orientations budgétaires, la suite deviendra plus intéressée. Je me centrerai sur quelques points : M. le rapporteur a réduit sa présentation, je préfère nettement votre présentation orale à l'écrit, j'ai tiqué notamment sur la phrase qu'a citée M. Rivet, qui n'était jamais apparue auparavant ; subitement je me suis dit : il y a quelque chose de nouveau dans le pays pour que cette phrase là apparaisse ! La critique de la politique nationale devient plus acerbe.

Moi, je me limiterai sur Antony : vous avez dit que la ville n'a pas rencontré de soucis pour se financer, peut-être ai-je mal compris mais c'est vrai, je constate que vous avez fait de nouveaux emprunts, que ces nouveaux emprunts sont à des taux fixes ou révisables, et qu'on a changé un peu la donne par rapport à la politique précédente. Ces conditions sont avantageuses aussi, mais vous avez aussi des soucis pour tirer la ligne de trésorerie, donc la situation n'est pas aussi simple que vous le dites. Et je pense que la faculté que vous aviez avant de renégocier des emprunts, qui était un élément que vous présentiez comme un des points qui allaient faciliter la gestion de votre dette, cette capacité de renégociation est caduque, et cette perte là aura des

traductions dans les frais financiers. Vous l'avez dit, c'est un des 4 points qui va peser sur ce budget.

Vous avez dit en toute honnêteté que le budget sera plus difficile cette année ; vous avez cité 3 autres points : la baisse des dotations de l'Etat, on peut dénoncer avec vous l'attitude assez machiavélique de l'Etat de retirer des recettes fiscales aux villes pour les restituer de manière écornée, on est toujours à courir derrière un financement qui nous échappe. Donc baisse des dotations fiscales, baisse des droits de mutation, et en revanche hausse de la participation au fonds de péréquation. On va avoir un budget dont l'équilibre sera plus difficile à atteindre, j'ai compris que cet équilibre, c'est quelque chose de très important pour vous.

Cet équilibre fait partie des cinq thèmes qui sont présentés dans vos orientations financières, et pour compenser ces difficultés de recettes, vous avez dit oralement tout le contrôle de gestion et tout le travail que vous menez pour améliorer les finances des services, c'est normal, c'est une bonne gestion dans tout service public et tout équipement public. Vous évoquez aussi le dynamisme des bases fiscales qui progressent, et François Rivet n'a fait que l'évoquer mais il y a un élément important qui est la hausse des participations des habitants, notamment le fruit de la réforme des tarifs qui a été engagée en début de mandature et qui apporte des recettes supplémentaires qui ne sont pas négligeables.

Si j'ai bien compris les tableaux qui ont été présentés en commission sur l'évolution, c'est à peu près 20% d'augmentation de la ligne des services en quatre ans, c'est une augmentation assez importante. Cette réforme tarifaire n'était pas dans le débat d'orientations budgétaires préélectoral il y a 5 ans, comme n'était pas mentionnée la

hausse des taux d'imposition qui a aussi aidé à maintenir l'équilibre de votre budget.

Alors M. le rapporteur, j'ai une question : comment pouvez-vous poursuivre un plan d'investissement important comme vous l'avez listé ? Comment pouvez-vous maintenir ce plan d'investissements sans augmenter les impôts, avec une ressource d'emprunts qui commence à ne plus être aussi facile et avec des recettes, notamment DGF et droits de mutation, en baisse ? A mon avis vous comptez nécessairement sur une hausse des recettes pour équilibrer le budget, pas forcément cette année mais à terme. Si l'on maintient les plans que vous avez présentés, et vous avez présenté un plan jusqu'en 2018 et début 2019 dans ce rapport, il faudra trouver des recettes supplémentaires ou bien l'équilibre ne sera pas atteint. Il faudra trouver des recettes supplémentaires et c'est une hausse des tarifs ou une hausse de l'imposition. A moins que vous ayez une cagnotte ou que vous ayez, comme les fois précédentes, occulté une partie de vos décisions, à moins qu'il y ait une cagnotte dissimulée qui va permettre d'équilibrer votre budget.

Deuxième élément sur votre présentation avant de faire des propositions : vous avez l'habitude de dire que nous ne chiffrons pas nos propositions. Je n'ai pas vu beaucoup de chiffres non plus dans votre rapport. Dans les débats, Monsieur le Maire dit souvent que le débat d'orientations budgétaires n'est pas le lieu de donner des chiffres, mais en même temps vous critiquez toujours le manque de chiffrages. Donc je vais partager sur cette lancée votre avis : c'est difficile de mettre parfois des chiffres parce que vous mélangez les programmes municipaux avec les programmes de la communauté d'agglomération et les programmes de l'Etat ; c'est difficile de cerner quand c'est l'ANRU, quand c'est la CAHB, quand ce sont des chiffres qui relèvent du budget municipal ou

non. On est là pour discuter du budget municipal et l'absence de chiffrages facilite la confusion des présentations.

Comme vous avez présenté une liste de coûts invisibles, j'ai aussi des propositions à vous proposer et à faire à votre équipe, sans visée électorale, ce sera pour l'année prochaine :

- La voie piétonne, c'était prévu, je n'ai pas compris pourquoi elle n'y est pas, c'est cette voie qui doit relier le parc Bourdeau et la rue Mounié, elle est absente de votre rapport, c'est peut-être un oubli malencontreux. Une voie piétonne, on en a discuté en commission circulation, ça n'y est pas. Et on avait parlé aussi d'une rue Mounié réaménagée pour faciliter la circulation des piétons davantage qu'aujourd'hui.

- On a aussi évoqué la crèche, le rapport de la CAF et la ville expliquaient que la présence d'une crèche en centre ville était un projet important, c'était le projet Coccinelle, cela a disparu, alors que c'était important parce que la demande était forte. Je pense que la demande n'a pas disparu et que les projets de crèches à la Croix de Berny existaient déjà avant, donc probablement faut-il poursuivre ce projet de crèche en centre ville.

- Pas un mot sur le passage à niveau rue Mirabeau. Peut-être que les études pourraient être précisées, cela fait partie des choses qui ne sont pas forcément plus lointaines que certains aménagements qui ont été évoqués.

- Un projet qu'on vous a déjà soumis : c'est le pendant de l'hôtel Sarran dans le nord de la ville, un équipement culturel qui manque dans cette zone. Ou à la Croix de Berny, peu importe. Donc un équipement culturel qui soit le symétrique du Château Sarran.

- Dans les services, Monsieur Le Lamer ne sera pas étonné, je vais revenir sur la diversification des sports de raquette dans le stade

Georges Suant, ce n'est pas que du tennis, on peut faire d'autres pratiques de raquettes, si l'on peut continuer à élargir cette offre, et donc améliorer la qualité des services qui vous tiennent à cœur, ce serait une bonne chose.

- Usage du droit de préemption : Mme Marlet en a parlé, elle a évolué sur le sujet du droit de préemption dans le domaine commercial, c'est une bonne chose, je pense qu'il faut aider les centres commerciaux périphériques, et si la ville doit passer par un outil de préemption pour le faire, il ne faut pas hésiter. Je sais que vous avez changé votre position, il y a de temps en temps des convergences, François Rivet a déjà fait une partie du panégyrique, je n'insiste pas sur les choses qui sont bien.

- Et puis dernier élément : l'aménagement du centre ville va être contraint avec le Select qui sera inauguré à la fin de l'année. Cet ensemble cinéma Select – marché - place du marché et ancien théâtre doit faire l'objet d'une réflexion, d'un aménagement, rien n'est prévu dans ce débat d'orientations budgétaires. Je n'imagine pas qu'il n'y ait rien de prévu dans votre tête pour cette année, mais cela fait partie de ces projets qui sont un peu étonnants comme si vous aviez un agenda secret. Il faut annoncer clairement ce que vous pensez faire. Mon idée et c'était l'idée du groupe de Fabien Feuillade, était porteuse d'un projet avec une place plus vivante, des commerces, une sorte de continuité entre la place du théâtre, la place du marché, le Sélect, le parc Bourdeau, et puis des constructions aussi de logements sociaux qui fassent partie de cette opération immobilière.

Dans les deux points que je voulais dire, il y a une partie sur la politique du logement social, et ce sera le seul point que je vais développer : vous en avez construit beaucoup récemment, mais à la fin de cette année vous arriverez tout juste qu'à compenser ce qu'il y avait dans les années 2000. On va obtenir à la fin de cette année le rattrapage

qui avait été promis depuis belle lurette, et si vous avez autant tardé pour tenir cet objectif, c'est que vous avez refusé d'utiliser d'autres outils qui existent, que d'autres villes en France ont mis en œuvre, c'est-à-dire introduire des logements sociaux de manière disséminée, parsemés dans la ville dans chacune des opérations immobilières importantes qui ont lieu sur la ville. Et quand on voit la Nationale 20 qui a été construite avec plein de logements, s'il y avait eu 20%, peu importe le taux de logement social dans ces grandes opérations, on aurait pu atteindre rapidement cet objectif et dépasser les 20% plus tôt et obtenir ce rattrapage rapidement. Je pense que le fait d'avoir temporisé dans ce dossier est une politique qui n'est pas acceptable et un peu contraire à votre souhait d'équilibre et de bien vivre à Antony.

- Et enfin nous allons débattre tout à l'heure avec M. Le Bourhis d'une délibération sur le report de la réforme des rythmes scolaires. Je suis favorable au report, il faut prendre le temps de réfléchir à cette réforme. Il est souhaitable de faire le report parce que les conditions actuelles de concertation ont leurs limites, la Caisse des Ecoles, le Conseil des Jeunes, le Conseil des Seniors, ce n'est pas suffisant pour prendre le pouls de la totalité de la population. Dans une réforme qui a des retombées très importantes, je comprends très bien que la ville prenne le temps de faire des concertations. Mon souhait, c'est que cette demande de concertation vous la compreniez aussi, parce que dans une réunion publique présentant une opération à l'IUFM notamment, j'ai entendu la demande des riverains d'être concertés et je pense que dans ces cas là, la concertation qui est pour eux aussi importante ne peut pas se limiter à coopter deux ou trois leaders, il faut qu'il y ait un nombre important de personnes ; et la création d'un conseil de quartier avec un budget dédié peut être une réponse lorsqu'il y a, dans un quartier, de

grandes opérations immobilières qui vont changer l'ensemble de la vie des citoyens.

Voilà les quelques éléments que je voulais citer pour le débat.

**Mme LE NEOUANNIC** : J'ai beaucoup apprécié votre intervention introductive parce qu'elle permet de voir l'exercice périlleux qui revient à la majorité municipale qui est dans l'opposition nationale de critiquer sans vraiment critiquer une orientation qu'elle avalise, qui est celle de la réduction globale des déficits sur un critère économique qui est partagé par bon nombre de gens dans cette assemblée, pas par moi ni par certains de mes collègues du front de gauche, mais nous assumons cette différence, et qui fait qu'à un moment donné il est difficile de dire nationalement au gouvernement socialiste d'aller plus loin et plus vite, réduisez encore plus, et ne pas en assumer localement les conséquences qui sont d'avoir encore moins de recettes, moins de capacités à investir, moins de soutien à l'activité, et donc, dans le cercle ou le cycle infernal qui en découle, moins de recettes à nouveau et donc encore plus une situation qui réduit l'activité localement comme nationalement.

On sait que ce sont les collectivités locales qui soutiennent l'activité, tout le monde le dit, et en même temps nous sommes sous une forme ou sous une autre, en train d'avaliser l'idée que l'on va réduire les capacités d'investissement des collectivités locales, qui sont elles-mêmes sources de maintien d'activité dans notre pays. Donc il y a une petite difficulté, même si après on peut les uns et les autres penser que c'est « ceci ou cela et pas ceci », j'ai presque envie de dire que ce que vous dites pour beaucoup d'entre vous, c'est que vous êtes d'accord sur l'analyse, vous êtes d'accord sur le remède mais vous n'êtes pas d'accord sur le rythme. Eh bien je vous le dis, moi, je ne suis pas d'accord avec l'analyse ni avec le remède, et je ne suis pas d'accord

avec ce qui nous attend politiquement et localement, indépendamment du fait que je suis consciente qu'à Antony, pour toute une série de raisons, votre position a été de jouer directement sur ce système qui était de baser les recettes essentiellement sur la dynamique de l'immobilier.

Mais quand il y a crise, il y a y compris crise sur une partie de la population qui était jusqu'à présent protégée, qui achète moins, fait moins de transactions, ce qui à terme crée des conditions d'inquiétudes, qu'on le veuille ou non, et on le voit dans nos entourages, même sur une population dite privilégiée, protégée, avec des situations qui risquent de créer des tensions.

Il y a de toute façon un vrai désaccord parce que nous considérons que cette base d'analyse exclut 60 ou 70 ou 75% de la population qui, elle, n'est pas dans la possibilité de savoir si elle va acheter ou pas demain, ou reporter, sa préoccupation c'est de savoir si demain elle aura un boulot, si demain elle va pouvoir se chauffer et payer ses factures, c'est cette réalité là qui nous touche tous car directement ou indirectement, c'est le quotidien d'une majorité de nos concitoyens dans une situation imposée politiquement par les libéraux en Europe et mise en œuvre ici en France, et mise en œuvre ici localement, situation qui va conduire à une augmentation du nombre de pauvres, tout en nous expliquant qu'on ne pourra pas faire autrement que réduire les dépenses et donc les capacités d'interventions, et donc de solidarité. Parce que dans le même temps, pendant 5 ans, sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy, nous avons, vous avez organisé la destruction des outils de solidarité.

Après, on fait un budget, on peut dire qu'on laisse cette situation nationale se faire, qu'on fait avec ce que l'on a et qu'on discute aménagement. D'ailleurs ce serait intéressant de temps en temps de discuter sur comment on aménage la ville et comment on fait sur le

logement par exemple. On a depuis le début un désaccord sur le logement social mais j'ai presque envie de dire que c'est un classique, mais nous avons aussi un désaccord sur la façon dont vous aménagez la ville sur le logement privé ; parce que comme les recettes sont basées sur le logement et comme les prix des logements sont de plus en plus chers, nous n'avons jamais une politique en direction de ce que nous appelons le « logement privé intermédiaire » qui devrait être un des axes de la politique municipale pour maintenir dans le cadre des échanges et du prix de vente que l'on fait aux promoteurs en disant : d'accord, on vous vend à tel prix mais à la condition qu'à la sortie de l'opération, il y ait x% de logements à 3 000 €, 3 500 € ou 4 000 € du mètre carré. C'est ce que font d'autres villes d'Ile de France, ce qui permet de maintenir des populations qui aujourd'hui, comme les jeunes salariés, se retrouvent contraintes pour des raisons sociales et de prix de partir d'Antony. C'est aussi sur ce volet-là qu'on n'a jamais l'occasion de construire une autre logique d'aménagement de la ville qui s'adresse à la population et aux citoyens ; c'est sur ce point qu'on a un désaccord, sur à quoi sert le budget et pour quoi faire.

De la même manière, sur la question sociale, sur le CCAS, même si vous annoncez une augmentation et on sent bien qu'on va la voir arriver, on sait que cette augmentation pour partie aujourd'hui est le « fruit » de l'augmentation du nombre de personnes qui ont vieilli, je parle de la population qui a au-dessus de 65 ans, et on sait que l'on a de toutes façons dit aux associations qui participent du CCAS que les dotations en direction de leurs actions seront de plus en plus contraintes, de plus en plus limitées, alors qu'elles-mêmes disent qu'elles ont une augmentation du nombre de personnes qui les sollicitent.

J'aurais donc préféré qu'on puisse avoir un débat, je sais qu'entre nous la frontière sur l'analyse politique et financière, nationale et locale,

ne traverse pas majorité et opposition, j'ai presque envie de dire qu'on est très minoritaires pour l'instant, et c'est un débat aussi au sein de la gauche que je relève.

Permettez-moi, puisqu'on est sur l'analyse financière, de dire comme François Rivet l'a fait qu'en raison du choix fait en France de financer la protection sociale par des cotisations pesant en partie sur les salaires, pas seulement, -et heureusement que vous avez utilisé le terme de « cotisations » là où Madame Parisot parle généralement de « charges »- c'est quand même grâce à cela que le nombre de personnes à la retraite qui vivaient en dessous du seuil de pauvreté a été très largement réduit, et c'est une politique qui a été soutenue par le parti communiste mais aussi par les gaullistes à l'époque, et à un moment donné l'avenir de la population est d'essayer de développer et de sauver les outils de solidarité.

Je vous rappellerai donc, M. Médan, que sur les 15 dernières années, c'est surtout la part des dividendes et les montants des dividendes versés dans les entreprises qui n'a cessé d'augmenter et qui pèse sur l'investissement et sur le maintien du travail, si c'était des industriels qui étaient vraiment à la tête des industries, leur objectif ne serait pas de placer leur argent sur 5 ans pour s'en aller au bout de cinq ans, mais ce serait de développer leur activité sur le long terme, ce qu'ils ne font plus depuis très longtemps, nous le savons vous et moi. Donc ne présentons pas les patrons de l'industrie aujourd'hui pour ce qu'ils ne sont pas.

Enfin, et je finirai là-dessus, il y a la question de la résidence universitaire ; vous ne serez pas surpris que je l'aborde puisqu'il y a seulement quelques lignes là-dessus dans votre rapport. Je souhaiterais que vous nous teniez au courant de vos projets, puisque vous en parlez dans ce document et que j'imagine que c'est le seul moment où nous

aurons la possibilité d'en parler puisque je crains qu'on ne voie pas passer la délibération et qu'on nous dise comme à chaque fois qu'on pose la question : ce n'est pas nous, c'est la CAHB ou c'est ailleurs que ça se joue.

J'imagine, puisque vous en parlez, que vous avez des choses à dire et que vous pouvez peut-être un peu plus détailler que les quatre mots qui sont écrits dans ce document.

**Mme DEVEDJIAN** : Je vais prendre la parole sur le logement et sur l'urbanisme, car je voudrais répondre à Mme Le Néouannic : la ville d'Antony est une des villes où le prix des logements est le plus étendu. Vous voyez passer comme moi les DIA, le prix des logements anciens s'étale entre 3000 € et 6500 €, c'est une étendue de prix au mètre carré qui est tout à fait accessible, d'ailleurs nous voyons arriver énormément de jeunes ménages dans notre ville, et c'est pour cela que mes collègues chargés des crèches et des écoles sont souvent très débordés par la demande.

Dire que la ville n'est pas accessible et que les jeunes la quittent est tout à fait excessif ; le prix moyen du mètre carré à Antony est le plus faible de toutes les villes des Hauts de Seine ; donc votre façon de considérer Antony comme un repère de privilégiés est complètement à côté de la plaque.

Deuxièmement, des opérations d'accession sociale, on en a fait à 2700 € du mètre carré au Noyer Doré, et cela a très bien marché, cela s'adressait aux locataires des HLM, les gens qui y habitent sont très contents et nous espérons faire une autre opération dès que l'on pourra trouver un terrain, parce que je vous signale que notre problème en matière d'urbanisme et de logement, c'est le foncier disponible. On ne fait pas du logement quand on n'a pas de terrain, quand on trouve du terrain on fait des opérations mélangées, avec à la fois du logement en

accession et du logement social parce que notre but est de faire une ville équilibrée socialement, elle l'est déjà et nous souhaitons la garder équilibrée socialement. On ne souhaite pas instaurer un pourcentage de logements sociaux dans des opérations privées parce que nous avons une expérience sur le terrain qui est la vente de logements sociaux dans des immeubles HLM où nous nous retrouvons en copropriété, et la copropriété entre un partenaire public soucieux de l'intérêt général et un partenaire privé soucieux des intérêts tout à fait légitimes des copropriétaires est extrêmement difficile à mettre en œuvre. Donc nous préférons mixer les opérations et construire des immeubles de logements sociaux que vous verrez bientôt au Parc de Tourvoie et à la Croix de Berny, qui sont tout à fait bien intégrés, personne ne sait quel est le logement social et quel est le logement en accession, cela nous semble bien plus préférable que de mettre des pourcentages obligatoires de logements sociaux. Nous ne le ferons pas.

Et pour revenir à la RD 920, nous avons identifié avec l'EPF 92 un certain nombre de parcelles de terrain difficiles à construire par le privé en raison de contraintes et autres, nous espérons construire de petites opérations de logements sociaux ; mais nous faisons cela à chaque fois avec intelligence et mesure, et sans idéologie ; notre ville doit rester équilibrée et nous n'avons certainement pas l'intention de toucher à la zone pavillonnaire pour y insérer du logement social. La zone pavillonnaire fait partie des grands atouts d'Antony, elle profite à ceux qui habitent les pavillons mais aussi aux autres, qui peuvent s'y promener, profiter grâce aux jardins privés d'un air bien plus sain que dans d'autres endroits et d'autres villes, cela fait partie du charme d'Antony, on ne touchera pas à la zone pavillonnaire et nous essaierons de remplir l'obligation légale de 25% ; nous avons jusqu'en 2025, on le fera tranquillement et sans gêner les habitants d'Antony.

Sur l'aménagement du centre ville, vous avez raison, cela nous tient à cœur comme cela tenait à cœur à Fabien Feuillade, on en a souvent parlé ensemble. Les prochaines élections de 2014 seront l'occasion de débattre ensemble de ce que l'on peut faire dans ce centre ville et nous souhaitons lui donner une meilleure convivialité et voir comment utiliser cet espace central pour en faire quelque chose d'agréable. La voie qui va vers le parc Bourdeau n'est pas abandonnée, elle dépend simplement d'une opération des propriétaires du terrain qui est en cours, cela ne dépend pas de la ville et ce n'est pas financé par la ville. Il faut que ce terrain soit rétrocédé à la ville mais ce n'est pas financé directement par la ville. Cette opération d'accès au Parc Bourdeau d'un côté, d'aménagement de la place Firmin Gémier de l'autre, sera la possibilité de rendre plus agréable ce quartier, nous le souhaitons, et cela fera partie du débat des prochaines élections municipales. Mais on n'est pas pressés, on va démolir Firmin Gémier, on va prendre l'espace pour permettre aux camions du marché de stationner mieux et plus facilement, on n'est pas pressé par le temps.

Je voudrais répondre à ce qu'a dit M. Rivet sur les quartiers puisque vous avez demandé, ainsi que M. Rufat, pourquoi on ne favorise pas le développement de chaque quartier. La position de la majorité était de faire une politique donnant d'abord une identité à notre ville. C'est une ville étendue, en étoile, qui a tendance à partir dans tous les sens et nous avons souhaité donner d'abord un cœur à cette ville, une identité, et densifier ce cœur de ville avec des équipements publics forts et importants, de sorte que les Antoniens de tous les quartiers qui ne se connaissent pas, c'est vrai, entre les Bas Graviers, Les Rabats, Pajeaud, La Fontaine, de sorte que tout le monde puisse venir sur le centre ville, au marché, au cinéma, au cœur de la ville, au théâtre, à la bibliothèque, la mairie, car c'est dans ce centre ville que se rencontrent tous les

Antoniens, et c'était d'abord notre priorité. Maintenant que c'est assez bien établi, nous allons pouvoir nous occuper des quartiers ; mais dire qu'on ne fait rien pour les autres quartiers, c'est faux, je pourrais parler du Noyer Doré, c'est tellement aberrant de dire qu'on n'a rien fait pour le Noyer Doré que franchement, ce n'est pas possible ! Mais au parc de Tourvoie, on construit, à côté il y a un collège, un lycée qui est rénové, un collège en reconstruction, on va reconstruire le groupe scolaire Dunoyer de Segonzac et vous dites qu'il n'y a pas d'équipements ! Il y a une station de transports juste à côté et il n'y a pas d'équipements ! On est à 10 minutes des commerces du centre ville et il n'y a pas d'équipements ! On ne peut pas toujours avoir une boulangerie au pied de son immeuble, cela ne peut pas arriver. Mais donc, il y a déjà des équipements dans les quartiers qui sont construits ; il y en a à La Fontaine, c'est un quartier qui a énormément d'équipements à la disposition des habitants, on a fait un effort considérable sur le Noyer Doré, on va le faire aussi sur Pajeaud car c'est un vrai souci, l'IUFM va, nous l'espérons, participer à redonner de l'activité au centre commercial de la Bièvre qui visiblement a besoin de plus de clients, nous ne sommes pas du tout opposés à cette rénovation.

Donc, pour ce qui est de l'équilibre de l'urbanisme dans le débat d'orientations budgétaires, je trouve que tout ce que nous avons donné y correspond assez bien, et c'est une politique que nous poursuivons depuis longtemps. On n'y revient pas à chaque fois, cela paraît évident pour nous, ce n'est peut-être pas votre position, mais c'est la nôtre.

**M. DOVA :** D'abord, je voudrais répondre à M. Rivet : en ce qui concerne le développement économique, pour commencer par quelque chose d'agréable, ainsi que pour Pascale Le Néouannic, je dirai que même les lois sociales de 45, c'était le général De Gaulle. Il y avait les ministres centristes et communistes, mais c'est le général De Gaulle, et

elles n'ont pas pris une ride même s'il y a besoin d'un petit toilettage sans doute qui tarde à venir.

Je voudrais aussi rappeler la politique que vous appelez de vos vœux pour ce qui est du logement social : il n'y a pas si longtemps, c'était la stratégie qu'appliquait l'Office Départemental de l'Habitat ; il l'a appliquée pendant plus de 10 ans, y compris pour l'accès social à la propriété ; c'est bien de nous en parler, cela rafraîchit la mémoire mais quand j'entendais François Rivet et Pierre Rufat, j'avais envie de vous chanter Julio Iglesias : « vous non plus, vous n'avez pas changé » ! J'espérais qu'en deux mois vous vous étiez améliorés pendant mon absence, mais je vois que pas du tout, ce sont toujours les mêmes incantations stériles, toujours les remarques creuses, cela fait plaisir de voir que vous êtes restés les mêmes !

Et puisque vous avez parlé de la commission de développement économique, je vais vous dire comment ça s'est passé : vous avez commencé par nous dire que notre présence au SIMI n'avait servi à rien, vous aviez sans doute de bonnes raisons pour le penser et nous, on avait de bonnes raisons pour penser le contraire et les résultats sont là pour le prouver ; cela a été une belle prise de position depuis 3 ans, parce que c'est un carrefour formidable pour les aménageurs, les financiers et les grands groupes d'entreprises.

Vous nous dites que depuis 4 ans, il ne s'est rien passé, et que les flux de migration du développement sont négatifs sur Antony. Eh bien oui, ils sont négatifs, mais il y a un détail que vous avez oublié : c'est que dans ces échanges, ces migrations, on ne met aucune qualification et vous pouvez vous renseigner au conseil général, à la préfecture, à la région, aucune distinction entre l'entreprise qui fait du raccommodage de chaussettes à domicile et qui a une déclaration officielle de commerce, et le groupe qui arrive ou qui s'en va avec 250 salariés. Et quand on prend

la peine de regarder le détail de ces flux migratoires sur notre ville, force est de constater que les entreprises qui ont disparu, qui sont parties, procédaient plutôt de l'aventure que l'on tente une bonne fois pour toutes pour essayer de se sortir d'une situation difficile, ce qui mérite le respect de tout le monde, plutôt que d'un naufrage corps et biens d'une entreprise qui était parmi nos plus beaux fleurons. A ce titre l'article du Parisien sur lequel certaines officines officielles se sont basées pour arriver à ce jugement sur Antony me paraît des plus contestables, mais cela fera l'objet d'une autre entrevue avec les gens du Parisien.

Je voulais vous dire quand même ce que nous avons fait en 7 ans pour remplacer cette zone industrielle qui avait été créée par nos prédécesseurs un peu n'importe comment, il faut bien le dire, pour créer Antonypole, il nous a fallu détecter dans toutes les entreprises qui essayaient de vivoter encore celles qui étaient réellement tenues par le propriétaire, celles qui étaient apparemment tenues par l'exploitant mais qui étaient garrottées en sous-main par l'investisseur qui n'arrivait plus à se faire payer, et puis il y avait une troisième catégorie, ce sont ceux qui n'étaient pas propriétaires de leur terrain. Il nous a fallu deux ans parce que l'administration qui se charge de cela au plus haut niveau prend son temps, ou même parfois ne retrouve pas certains dossiers, il a fallu deux ans aux fonctionnaires de la mairie d'Antony pour arriver à se faire une idée et à avoir le catalogue des sites où l'on pouvait attaquer une véritable rénovation de l'économie sur cette zone-là plutôt que d'aller à l'aveuglette comme on l'avait fait les 10 années précédentes.

Cela veut dire qu'au lieu de ne rien faire et de dire qu'il ne se passe rien, pendant ces 7 ans, M. Rivet, nous avons acheté 30 000 mètres carrés de foncier grâce à l'aide financière du conseil général, et sur ces 30 000 mètres carrés de foncier et de bâti en déshérence, il y a eu des campements de manouches comme on dit élégamment maintenant pour

désigner les gens qui ne savent pas où se loger, et il a fallu réduire tout cela, et sur ces 30 000 mètres carrés, 17 000 sont rendus à l'exploitation commerciale et donc qui rapportent depuis un an. Et vous verrez le résultat au compte administratif quand il vous sera présenté, ce sont 17 000 mètres carrés d'activité et de développement économique qui ont refait surface à Antony, ce qui n'était pas le cas. Alors pour une ville où il ne s'est rien passé pour le développement économique, ce n'est pas mal !

J'en viens au processus d'Antonypole : c'est vrai qu'avec le feu vert de Monsieur le Maire, pendant trois ans, nous avons travaillé les sous-détails du projet avec des ateliers d'urbanisme et des bureaux d'études très différents les uns des autres, et surtout avec des sensibilités d'aménagement radicalement différentes ; et nous en sommes arrivés à bâtir le projet du concours d'urbanisme, et je ne le dis pas pour vous faire grincer des dents, mais le seul type de l'opposition qui avait compris le mécanisme du concours était Fabien Feuillade. Il a été membre du jury, Fabien Feuillade avait compris le mécanisme qu'il fallait mettre en place ; vous l'avez peut-être compris aussi mais vous l'avez moins bien exprimé que lui ; il a apporté des idées et des réflexions novatrices dans la réflexion du jury, il fallait que ce soit dit. Le résultat, c'est qu'il reste deux ateliers d'urbanisme avec des conceptions d'urbanisme et d'aménagement totalement différentes, et je crois que le choix définitif sera très difficile. N'empêche que ça aussi, ça veut dire qu'on a fait du chemin, on est peut-être devenus un peu plus adultes, mais il faut savoir qu'il y a plus d'un millier d'Antoniens qui ont exprimé tant sur le plan de l'exposition itinérante sur ce concours que sur la partie fixe qui s'est déroulée à l'hôtel de ville, plus d'un millier d'Antoniens ont donné leur accord et leur préférence pour l'un ou l'autre des ateliers d'architecture et d'urbanisme.

Cela fait trois erreurs fondamentales que vous avez faites : les flux migratoires, le fait qu'on n'ait rien fichu, et le fait qu'on ait réussi à dégager un concours d'urbanisme. Et maintenant on arrive à cette conclusion qu'il nous faudra –et quand je dis « nous », ce n'est pas parce que ça conditionne la réussite d'Antonyville parce qu'Antonyville est prêt à être mis en place– mais il nous faudra obtenir enfin la gare et la ligne Verte et la ligne Bleue comme nous le souhaitons et comme nous l'avons réécrit à M. le Premier Ministre, je crois que ce serait un argument supplémentaire. Mais sachez bien que la volonté municipale aujourd'hui, gare ou pas gare, est telle que l'opération sera lancée, vous en entendrez parler d'ici la rentrée parce qu'il y aura avant les vacances le choix définitif de l'atelier d'urbanisme, et en plus nous allons commencer à mettre les sous détails en place dès la rentrée.

Alors certaines phrases ont été malheureuses au cours de la commission pour dire que notre seul objectif était d'empêcher les entreprises de partir, ce pauvre garçon qui a laissé filé cette idée n'a même pas eu le temps de dire qu'entretemps on avait racheté 37 000 mètres carrés dont 17 000 étaient rendus au commerce. Il fallait que ce soit dit devant le conseil municipal.

**M. COLIN** : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les éléments des orientations budgétaires et je voulais m'exprimer puisque nous sommes divers dans nos sensibilités dans la majorité municipale ; je parlerai aussi sur la question du CCAS :

Premièrement, j'ai beaucoup apprécié la teneur des écrits du rapporteur du débat d'orientations budgétaires sur la question du choc de compétitivité qui me semble important. Vous avez cité le rapport Gallois, si on pouvait faire la totalité du rapport Gallois, ce serait une excellente chose pour l'économie et pour la nécessité de faire bouger les lignes. Nous avons besoin de cette compétitivité dans une période difficile pour

notre pays, nous sommes conscients de la nécessité d'être solidaires dans un contexte tendu et c'est l'objet de l'action qu'on peut mener.

Sur la question du CCAS, je dirais que la politique sociale est du quantitatif et du qualitatif. Bien entendu, le budget du CCAS sera en augmentation avec la longévité qui augmente et la crise sociale. On est bien obligé d'accompagner et Antony a une vocation et une volonté municipale d'être une ville solidaire. Mais j'insisterai sur la question du qualitatif au service du quantitatif. La question des aides ménagères a été abordée, il y en a 26 en fait et le choix que nous avons fait était de toujours privilégier la collaboration avec les associations. Nous croyons beaucoup au partenariat avec les associations et les comités solidaires. La ville centre ses interventions sur les personnes les plus démunies et les personnes qui ont plus de moyens peuvent passer par les associations, donc il n'y a pas de pénurie mais c'est un choix stratégique qui est fait, qui est de s'appuyer sur les associations qui, pour nous, sont vraiment des partenaires et avec lesquelles nous avons le souci d'une véritable coordination.

Un budget s'analyse en fonctionnement et en investissement, il est certain que le déménagement du CCAS ou que tout autre investissement structurant est obligatoire du fait que nous avons cette augmentation. Nous avons un budget qui a augmenté si l'on intègre la question de l'investissement en termes d'action sociale, sans parler de cet effort qui est fait -et Madame Gonin ne me dira pas le contraire- sur l'accessibilité des personnes âgées et handicapées, puisqu'on aura une ville qui sera quasiment accessible ou même totalement accessible, ça n'est pas rien par les temps qui courent...

Ce débat d'orientations budgétaires manifeste une volonté des élus, d'une équipe municipale à Antony qui soit solidaire, qui mobilise les énergies et qui soit la plus créative possible.

**M. MEDAN :** Je voudrais revenir sur les propos de certains pour éviter que vous pensiez qu'il y ait un désaccord du rapporteur sur les documents de base que vous avez vus et largement critiqués. Si j'ai modifié le rapport, c'est parce que je pense que c'est plus facile à l'oral et que je n'aime pas suivre les 11 pages et vous imposer une lecture de ces 11 pages, donc j'ai fait une petite synthèse. Vous dites que j'ai bien fait de ne pas revenir sur le premier point, le paragraphe qui vous a chagrinés concernant la compétitivité, je pense que nous sommes tous prêts ici à considérer qu'il y a une vérité à travers ce paragraphe. Ce n'est pas parce que je n'en ai pas parlé que je ne partage pas les options qui sont prises dans ce texte.

Je voudrais quand même revenir sur quelque chose : vous avez parlé de la compétitivité, on a l'impression que vous avez des solutions au problème et je vous signale une chose : c'est qu'il y a deux grandes zones concurrentielles pour la France, il y a la zone Asiatique où le coût des cotisations sociales ne représente peut-être pas un élément fondamental face au jean à 5 € ou au robot vendu 10 € par rapport à ce que fait Seb ou Moulinex, mais il y a aussi pour la France des concurrents italiens, allemands, européens donc, et qui nous concurrencent sur des produits pour lesquels il faut que nous soyons compétitifs. Et donc le coût de ces produits est un élément très important, c'est pour cette raison que même notre gouvernement s'en est occupé.

**Mme COLMEZ :** Non, ce que vous dites est choquant !

**M. MEDAN :** Si vous saviez le nombre d'éléments qui sont choquants et qu'on ne reprend pas dans vos propos ! Vous seriez horrifiée, parce que votre discours est un ensemble d'éléments qui sont souvent complètement utopiques ! Je voulais simplement signaler qu'il y a deux grands éléments de compétitivité et qu'on ne peut pas mettre tout dans le même sac.

J'ai fait cette digression aussi pour dire qu'on est avec ce rapport parfaitement en phase, et si je n'ai pas parlé de tout, ce n'est pas parce que je ne suis pas d'accord avec ce qui est dit.

Ensuite, Monsieur Rivet nous dit que l'on pourrait peut-être s'inspirer de vos propositions : je vous rassure, on ne s'inspirera pas de vos propositions, on est très largement en désaccord avec ce que vous proposez, n'ayez pas d'inquiétudes là dessus ! A un moment donné, vous dites qu'il y aurait dans ce rapport une sorte d'ordre qui ne serait pas respecté, vous l'interprétez comme vous voulez mais nous avons nos orientations budgétaires et nous les mettons en œuvre d'une certaine façon. Donc il n'y a pas d'inversion d'ordre ni de problème de logique.

Quand vous dites : parmi vos principales priorités, vous citez la maîtrise de l'endettement, non je n'ai pas dit ça ! J'ai dit simplement que nous souhaitons maintenir le programme d'investissement tout en maîtrisant l'endettement, ce qui est tout à fait différent. L'endettement n'est pas une fin en soi.

J'ai relevé deux grands objectifs, pas cinq, et à l'intérieur de mon intervention, j'ai parlé de l'endettement, j'ai dit simplement que l'essentiel est de poursuivre le programme d'investissement que l'on juge équilibré et porteur pour la ville, sous réserve de maîtriser l'endettement et de financer ce programme le mieux possible. Donc attention quand vous relevez des paroles qui n'ont pas été dites ou quand vous détournez volontairement certaines d'entre elles.

Monsieur Rufat, vous avez évoqué les soucis de trésorerie sur la ligne de trésorerie, ça vous semble mineur et vous dites que ça a été résolu assez vite et qu'il ne faut pas en faire plus que nécessaire. En revanche, et bizarrement sans vous positionner, vous avez reparlé de la réforme tarifaire qui rapporte quelques recettes supplémentaires, je rappellerai donc deux choses : vous avez parlé de réforme comme si

vous la critiquiez parce qu'elle rapporte des recettes complémentaires -Mon Dieu quelle horreur- ! Alors on ne va pas rentrer dans le débat, vous avez parlé, je vous réponds, on ne va pas passer toute la nuit là dessus mais deux choses : d'une part, cette réforme avait des visées sociales, c'est un effort que vous aviez reconnu et vous étiez content de voir un rééquilibre, cela permettait à des familles d'Antony de payer 0,5 € le repas. Ce sont des visées sociales qui ne vous ont pas échappées et qui ont été tout à fait prises en compte parce que la réforme avait été faite.

Deuxièmement, cette réforme avait pour objectif de corriger les failles de ce qui était, au préalable, le quotient. C'est presque du pragmatisme, c'est presque du bon sens parce qu'il y avait des éléments techniques très critiquables, quand on passait une tranche, on sautait d'une tranche avec un euro. Alors j'ai trouvé un peu bizarre que vous reveniez dessus.

**M. RUFAT** : J'ai raccourci mon propos mais sur la réforme tarifaire, j'ai dit que c'était bien et que j'étais d'accord. Simplement, j'avais plaidé pour qu'il n'y ait pas un taux minimum, on pouvait faire un taux intégral, vous auriez toujours eu une participation, donc la visée sociale aurait pu aller plus bas.

**Mme DEVEDJIAN** : Excusez-moi mais ça relève plutôt d'un débat en commission.

**M. MEDAN** : J'ai trouvé dommage que vous soyez critique alors que vous êtes plutôt favorable.

Vous avez ensuite posé une question qui me paraît très importante sur le maintien de l'équilibre malgré les baisses de recettes et les inconvénients de la péréquation qui va nous toucher. Alors il y a ici un élément qui n'est absolument pas secret, puisque vous nous soupçonnez d'avoir quelques tours de passe-passe en réserve pour financer ou pour avoir de l'autofinancement : Non, aucun tour de passe-passe, simplement

on a des bases fiscales relativement dynamiques, relevées de l'inflation qui est de 1,8% d'augmentation, on va avoir de nouvelles bases fiscales avec les nouveaux logements que vous connaissez. Ensuite, on peut espérer que la crise immobilière ne va pas durer et que le marché immobilier va retrouver un certain dynamisme après cette année ou peut-être deux années de faiblesse. Il ne faut pas non plus oublier quelques réserves suite à des portages financiers considérables sur Antonypole, on a une dizaine de millions d'euros qui sont bloqués, il ne faut pas les négliger et cela ne va pas durer, Jean-Paul Dova l'a expliqué, les choses vont bouger très vite, donc je complète en disant que les 10 millions de portage, un de ces quatre, on va de nouveau en voir la couleur. Et il ne vous a pas échappé non plus, qu'il s'était passé quelque chose au quartier Pajeaud, n'est-ce pas ?

Toutes ces raisons que je viens d'enchaîner nous conduisent à voir l'avenir sans pessimisme et à considérer que l'équilibre qui vous faisait souci, on arrivera évidemment à le maintenir.

Une dernière petite chose : Madame Le Néouannic, vous parliez du cycle infernal, il ne faut pas exagérer. Entre les dépenses et les recettes, etc, ce sont toujours des termes choisis et d'une grande précision, on ne va pas faire un débat mais c'est vrai que je ne me suis pas plaint de la baisse de recettes, vous l'avez constaté, je l'ai actée. On n'est pas en train de pleurer et gémir parce que les recettes vont baisser. Nous sommes conscients que le budget de l'Etat n'est pas facile. Ça fait plus de trente ans qu'il y a un déficit en France et contrairement à vous, je pense qu'il est important de faire de gros efforts et sincèrement, je ne suis pas sûr que notre gouvernement fasse les bons efforts actuellement, mais c'est une autre affaire. Ce qui peut être critiquable, c'est la force et la rapidité avec laquelle la péréquation va être mise en œuvre. Nous avons les reins solides et il y a des communes qui sont pas trop mal

placées financièrement mais qui, elles, n'ont pas les reins aussi solides que nous et qui vont être en grandes difficultés. Il ne faudrait pas que cette péréquation soit une sorte de prime à la mauvaise gestion et punisse en quelque sorte la bonne gestion. Ce n'est pas systématique, je ne fais pas d'amalgame parce que les subventions croisées, les péréquations, ça fait bien longtemps que les organismes publics ou semi-publics les pratiquent et ce n'est pas toujours une très bonne chose, ça perturbe les équilibres économiques et ce n'est pas forcément bon, mais c'est compliqué et ça n'est pas le débat.

Ensuite, Madame Le Néouannic, sur la cause de la crise, elle n'est sûrement pas portée uniquement par le patronat qui n'est pas aussi bon qu'en Allemagne, il y a sans doute une part de responsabilité dans le patronat mais ce serait très compliqué et on pourra aussi largement revenir sur le rôle des syndicats en France dans la crise économique.

**Mme DEVEDJIAN :** Nous pouvons considérer que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu et nous allons passer au rapport suivant.

**- 3 - Adoption de deux conventions à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine pour le versement de subventions d'investissement pour des travaux de rénovation du Multi-Accueil « Les Petits Princes » et du multi-accueil « La Fontaine ».**

(Rapporteur : Madame Bergerol)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés)**

**- 4 - Financement de travaux de réparation dans les lieux de culte : versement de 11 859,75 € à l'association diocésaine de Nanterre pour des travaux à l'église Saint François d'Assise.**

(Rapporteur : Monsieur Médan)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. FIE** : La loi de 1905 prévoit, il est vrai, la possibilité pour les collectivités locales de financer les travaux de conservation de certains lieux de culte construits après 1905. Ce n'est pas une obligation. Je suis allé consulter le site internet de l'association diocésaine de Nanterre, en particulier la page du denier du culte, c'est concret, c'est daté du 2 février 2013 et il est indiqué, je cite : « Le denier du culte, pourquoi ? Parce que depuis 100 ans, l'Eglise de France vit uniquement des dons de ses fidèles. Grâce à ces dons, quêtes, deniers, offrandes, etc, le diocèse assume l'ensemble de ses charges de personnels d'entretien et de services généraux. ». Suit ensuite une explication sur l'intérêt de la déduction de 66% des dons faits à l'Eglise du montant des impôts des paroissiens qui seraient intéressés.

Nous ne comprenons donc pas cette demande faite à la ville. Nous considérons que ces 11 859,75 € issus des impôts de l'ensemble de la population Antonienne auraient pu avoir une autre destination, par exemple le domaine social, ou bien une subvention pour la réfection des toitures des logements sociaux de la SEMIDEP qu'Antony Habitat vient d'acquérir, toitures qui en ont bien besoin d'après la direction de l'Office. Nous laisserions ainsi aux paroissiens eux-mêmes le soin d'entretenir le lieu de culte comme leur association déclare le faire. Nous vous demandons de retirer cette délibération.

**M. EDOUARD** : Je vais dissiper tout de suite une ambiguïté : je n'ai rien contre les chrétiens, « certains de mes meilleurs amis sont catholiques, c'est dire ! » C'est juste pour paraphraser Nadine Morano.

Dominique Fié vient d'exposer avec talent les raisons politiques pour lesquelles votre délibération ne devrait pas être votée. Je vais vous exposer rapidement les raisons juridiques pour lesquelles elle ne « peut » pas être votée. Tout d'abord, vous mentionnez dans le rapport que l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905 prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales de financer les gros travaux nécessaires à la conservation de certains lieux de culte construits après 1905, mais en fait l'article 19 ne dit pas du tout cela. L'article 19 pose le principe inverse : il dit que les associations cultuelles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions des communes. Certes il y a un dernier alinéa qui nuance un peu ce point. Ce dernier alinéa, d'ailleurs, ne date pas de la loi de 1905, il a été introduit un peu après et il n'a pas été voté, en fait il a été inséré par une loi du 25 décembre 1942. En 1942, on faisait la loi le jour de Noël, on n'avait pas besoin de Parlement pour débattre !

Donc ce dernier alinéa dit quoi ? Il dit que ne sont pas considérées comme des subventions prohibées les sommes allouées pour réparation aux édifices affectés aux cultes publics. On va donc être obligé de faire un peu de vocabulaire : « réparation », ça veut dire réparer, ce que les communes peuvent éventuellement faire, comme l'a très bien dit Dominique Fié, réparer, c'est remettre en bon état ce qui a été endommagé. Mais ici, on ne demande pas une réparation, on demande une réfection ; une réparation, c'est ce qui est nécessaire pour mettre en bon état ce qui a été endommagé. Là, partout, on a affaire à une demande de réfection. Dans la délibération, dans le devis et dans le rapport. Or une réfection, ça n'est pas une réparation. Une réfection c'est une remise à neuf. Une réparation a besoin d'un dommage, c'est remettre en bon état, une réfection n'a pas besoin d'un dommage et on

peut remettre à neuf. Donc en pratique, la réparation n'est pas là, on ne peut pas voter ces travaux.

Mais il manque également un autre élément exigé par la loi de 1905 : c'est l'association cultuelle. Après 1905, les cultes protestant et israélite ont mis en place des associations cultuelles répondant à la loi de 1905. Cela, l'Eglise Catholique s'est toujours refusé à le faire. Les législateurs, les députés du siècle dernier avaient été amenés à tirer les conséquences juridiques de cette obstination en faisant une autre loi en 1907 sur d'autres sujets. Ici, ça n'est pas une association cultuelle qui nous sollicite, c'est une association diocésaine, ça n'est pas tout à fait la même chose et d'ailleurs ça ne vous a pas complètement échappé puisque vous indiquez que vous versez « aux seules associations cultuelles se conformant aux articles 18 à 21... » etc. Donc, élément association cultuelle, ça n'est pas cela non plus, on ne peut pas verser d'argent à une association diocésaine.

Vous allez me dire : cette loi 1905 n'est pas si limpide et on a besoin, pour l'interpréter, de juristes un peu plus compétents que moi, vous aurez tout à fait raison. Il y a des experts. Vous visez une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 mai 2009, eh bien la circulaire a été abrogée. Vous êtes pris la main dans le pot de confiture, cette circulaire n'existe pas, c'est un dangereux gauchiste anticlérical qui s'appelle Claude Guéant qui l'a abrogé le 29 juillet 2011 ! Je vous invite donc à retirer cette délibération, ça va vous éviter d'alimenter la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Enfin, pour vous montrer que j'aime bien les catholiques -pas tous- je ferai deux remarques : premièrement je regrette que vous n'ayez pas mentionné que dans cette église, on avait une magnifique salle de répétition gratuite pour l'orchestre d'harmonie de la ville d'Antony, salle de répétition d'autant plus nécessaire que l'auditorium de Sainte-Marie n'est

accessible qu'à un prix tout à fait prohibitif pour cet orchestre cher à mon cœur. Deuxièmement, l'église catholique s'enorgueillit parfois de la mobilisation de ses fidèles sur certains sujets de société, pourquoi ces mêmes fidèles n'appliquent-ils pas les consignes de Monseigneur Delannoy, évêque de Saint-Denis et délégué aux Chantiers du Cardinal, et qui disait le 10 novembre dernier : « le don est l'expression de notre liberté » ?

**Mme DEVEDJIAN** : Je pense que vous porterez au Contrôle de Légalité vos observations mais nous, nous allons quand même mettre cette délibération aux voix, d'autant qu'on a voté en février 2010 cette possibilité et qu'on a modifié les modalités, la synagogue en a bénéficié et nous continuons à le faire.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre)**

**- 5 - Fixation de divers tarifs municipaux non soumis au taux d'effort.**

(Rapporteur : Monsieur Médan)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme BUZELIN** : Concernant les bibliothèques, au niveau du règlement intérieur de la bibliothèque, article 1 du règlement, au sujet des téléphones portables, il est indiqué pour Arthur Rimbaud, que « le téléphone portable n'est pas compatible avec la configuration » ; s'agissant d'un lieu où des jeunes ont un âge où l'on peut sans trop de danger utiliser les téléphones portables pour passer des SMS, ne serait-il pas possible de modifier cet article 1 pour permettre aux jeunes d'utiliser les téléphones portables pour passer des SMS ? Ou même pour communiquer oralement ?

**Mme ROLLAND :** La délibération ne modifie pas cet aspect du règlement intérieur. Toutefois vous pouvez remarquer que dans l'article 20, on dit que « le téléphone portable est possible en dehors des espaces de lecture ». L'idée est de ne pas perturber le silence et la quiétude pour travailler tranquillement. Après il est possible, dans certains lieux, du moment que ça ne trouble pas l'espace lecture, d'avoir une certaine tolérance aux SMS. Mais il est important d'avoir tout de même cet article pour intervenir sur les jeunes qui perturbent et dérangent le calme des salles de lecture.

**Mme BUZELIN :** Il y a quand même une distinction faite sur le règlement entre l'espace Anne Fontaine et l'espace Arthur Rimbaud. Il faudrait juste préciser que l'utilisation du téléphone portable est possible sur les deux espaces.

**Mme DEVEDJIAN :** Mais ce n'est pas du tout la même configuration des lieux. La bibliothèque Arthur Rimbaud est un espace beaucoup plus commun que celle d'Anne Fontaine. Et vous savez que les SMS peuvent générer d'autres choses que du SMS. Donc je propose qu'on laisse comme ça.

**M. MEDAN :** L'objet, ce sont les tarifs, ce n'est pas de rentrer dans le détail du règlement intérieur des bibliothèques et des médiathèques, sinon on ne va pas s'en sortir. C'est l'objet des commissions et là on est dans un niveau de détail qui est un peu excessif.

**Mme BUZELIN :** Il n'y a pas eu de commission Culture premièrement ; et deuxièmement on met dans l'article 1er qu'on adopte le règlement intérieur, ça fait partie de l'objet de la délibération.

Au sujet des liseuses, je voudrais connaître le coût de revient des liseuses et savoir si l'on était à des montants inférieurs ou équivalents à 50 €.

**Mme ROLLAND** : Pour les liseuses, pour l'instant c'est un projet, elles ne sont pas actives. Ce n'est pas encore inscrit mais nous avons souhaité le prévoir dans la modification du règlement pour éviter de revoter en cours d'année puisque ce sont des choses projetées pour les mois qui viennent.

**Mme BUZELIN** : Il ne faudrait pas que le coût de remplacement des liseuses soit supérieur à l'indemnité demandée.

**Mme ROLLAND** : Non, on ne va pas faire du bénéfice sur les remplacements de liseuses.

**Mme BUZELIN** : Non mais sur les livres, en cas de non restitution, il y a des montants bien supérieurs à la valeur commerciale du livre, alors que pour les liseuses on risque d'être en dessous.

**Mme ROLLAND** : On est largement au dessus.

**Mme BUZELIN** : Pour les livres de poche aussi ?

**Mme ROLLAND** : Oui.

**M. RUFAT** : J'ai une question sur la quatrième ligne, sur le stationnement des Bâconnets : il y a des tarifs qui séparent les Antoniens des extérieurs et des abonnements. Pouvez-vous nous donner la décomposition entre Antoniens et extérieurs ?

**Mme DEVEDJIAN** : On vous la donnera.

**(Vote à main levée pour la foire aux fromages et aux vins : 42 voix pour et 3 abstentions)**

**(Vote à main levée pour les médiathèques : 42 voix pour et 3 abstentions)**

**(Vote pour les ateliers Bourdeau et Maison Des Arts : unanimité)**

**(Parc des Bâconnets : unanimité)**

## **URBANISME – AFFAIRES FONCIERES**

**- 6 - Parking rue Maurice Labrousse et angle rue du Carrousel : adoption de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la CAHB.**

(Rapporteur : Madame Rolland)

### **(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme ROLLAND :** Il y avait la démolition de Saint-Raphaël, au départ, dans la convention. En fait le travail sera fait par Saint-Raphaël lui même, d'où une nouvelle répartition des coûts entre les travaux des parkings et les travaux du théâtre. Donc ce sont différents intervenants. La commune sera propriétaire du parking et la CAHB sera propriétaire du théâtre.

**Mme COLMEZ :** Je trouve déjà très révélateur le titre de la délibération : on y parle du « parking ». Pour quelqu'un qui ne serait pas dans Antony et qui n'aurait pas participé aux délibérations antérieures, il pourrait s'étonner qu'on puisse accessoirement voter pour le parking indépendamment du théâtre ; c'est-à-dire, se demander : il y avait un parking mais il y avait bien aussi un théâtre ?

**Mme DEVEDJIAN :** Le théâtre est de compétence communautaire mais le parking est de compétence communale.

**Mme COLMEZ :** Il n'empêche que le dossier porte sur un théâtre et sur un parking sous un théâtre, donc c'est un peu étonnant.

Pour revenir à ce que vous disiez tout à l'heure, vous pensiez qu'il était important de revivifier le centre ville et de donner une identité à la ville. Je suis à 100% d'accord, le seul problème est qu'on n'a pas la même définition du centre ville et que dans le centre ville à revivifier, il est évident que ce théâtre, on espérait qu'on arriverait à le reconstruire sur place et à faire un complexe culturel sur place, mais hélas, visiblement,

les choses ont pris un autre chemin. Nous avons voté contre cet emplacement, nous allons voter contre cette délibération, la mort dans l'âme pour le théâtre.

**M. EDOUARD** : Je rejoins ce qui vient d'être dit. Le théâtre est comme une épave sur la place du marché. Nous, nous avons envie de faire une construction du théâtre sur le bâtiment de la Poste avec un cheminement piétonnier. Vous l'avez repris mais pas l'emplacement du théâtre lui-même. Cette localisation que vous avez prise est très contrainte, les délais et les coûts s'en ressentent, vous faites voter sur le parking qui est sous le théâtre qui coûte pratiquement aussi cher que le théâtre. On ne se reconnaît pas dans un projet dans lequel on ne sait pas qui est l'accessoire. Est-ce que c'est la voiture qui est accessoire de la culture ou bien est ce que c'est l'inverse ? Alors ne comptez pas sur nous ce soir.

**Mme DEVEDJIAN** : Nous considérons que le centre ville ne s'arrête pas au RER et mettre un parking de ce côté du RER, ça arrangera tout le monde, notamment les usagers du théâtre mais pas seulement, aussi les commerçants de la rue de l'Eglise et les usagers de la médiathèque et de la crèche ainsi que de l'Hôtel de Ville.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)**

**M. RIVET** : Les riverains ne sont pas satisfaits de l'emplacement.

**Mme DEVEDJIAN** : Nous discutons avec les riverains et nous sommes ouverts à leurs propositions.

**- 7 - Acquisition par la ville à Bouygues Immobilier d'une parcelle de 7m2, cadastrée AF269, nécessaire à la régularisation de l'alignement de la rue du Colonel Fabien à Antony.**

(Rapporteur : Madame Devedjian)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme LE NEOUANNIC** : Est ce que cet achat a des conséquences qui modifient le permis de construire sur l'opération ? Comme nous avons déjà eu le coup sur une autre délibération, je voulais m'en assurer.

**Mme DEVEDJIAN** : Non, c'est une régularisation.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 8 - Acquisition par la ville à Monsieur Bolesbaw Suluja d'une parcelle de 30m2, cadastrée CE380, nécessaire à la régularisation de l'alignement de la rue du Chemin de fer à Antony.**

(Rapporteur : Madame Devedjian)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. EDOUARD** : Sur la rue du Chemin de fer, dans le PADD, il était prévu une piste cyclable ...

**Mme DEVEDJIAN** : Elle est toujours d'actualité.

**M. EDOUARD** : Quand peut-on penser qu'elle sera réalisée ?

**Mme DEVEDJIAN** : Quand le bassin de rétention des eaux de la rue du Chemin de fer sera réalisé par les services du Conseil Général. On ne peut pas refaire une rue quand il y a des travaux de voirie très importants à faire à côté.

**Mme LE NEOUANNIC** : On nous avait annoncé, dans une réunion annexe à l'association Massy-Valenton qu'il était prévu d'abattre les arbres...

**Mme DEVEDJIAN** : Je n'ai pas le projet en tête.

**Mme LE NEOUANNIC** : On était surpris de découvrir cela.

**Mme DEVEDJIAN** : On attend les travaux du Conseil Général.

**Mme LE NEOUANNIC** : Oui mais pourrait-on avoir une idée de la façon dont va être aménagée la rue et savoir comment sera aménagée la rue avant que les délibérations soient prises et savoir ce qu'il en sera ?

**Mme DEVEDJIAN** : Michel Fouquet et Philippe Martin font des réunions de concertation avec les riverains, nous n'en sommes pas à la concertation, on n'a pas encore le projet et Monsieur Nehmé et Monsieur Dova qui habitent à côté sont concernés et vous tiendront au courant.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 9 - Incorporation dans le domaine public du bien vacant 15 impasse des Morteaux, de 281m<sup>2</sup> cadastré ON°122.**

(Rapporteur : Madame Devedjian)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme BUZELIN** : Vous venez de dire que la parcelle sera remise à la vente. Peut-on en savoir plus ?

**Mme DEVEDJIAN** : Nous faisons une publicité, nous savons déjà que les voisins sont intéressés. On verra ce qu'il en ressort mais pour l'instant nous n'avons pas encore acquis cette parcelle. Nous n'avons pas encore le prix des Domaines.

**M. RUFAT** : Ce sera aux enchères ?

**Mme DEVEDJIAN** : Je ne sais pas, si on fait des acquisitions amiables, on pourrait donner priorité aux voisins. La parcelle est très enclavée. Pour ce qui est de la constructibilité, on ne sait pas encore, nous n'en sommes qu'au début de l'opération.

**Mme BUZELIN** : Savez-vous s'il y a une pollution comme sur le terrain en face ?

**Mme DEVEDJIAN** : On ne sait pas encore, nous vous le dirons.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)**

### **TRAVAUX - CONTRATS**

**- 10 - Marché de travaux de restructuration de la cuisine centrale.**

(Rapporteur : Monsieur Le Bourhis)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés)**

**- 11 - Adoption de la convention travaux et incidents à passer entre Gaz réseau de France (GRDF) et la ville d'Antony, pour la prévention des dommages occasionnés sur les ouvrages de gaz naturel ayant des travaux de voirie.**

(Rapporteur : Monsieur Fouquet)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)**

**- 12 - Adoption de conventions financières et de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le SIPPAREC pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique de communications électroniques dans divers secteurs de la commune d'Antony. Programme 2013.**

(Rapporteur : Mme Lemmet)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération concernant les conventions financières adoptée par 36 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre ; délibération concernant la**

**convention de co-maîtrise d'ouvrage adoptée par 42 voix pour et 3 abstentions.)**

**- 13 - Adoption de la convention d'occupation du domaine public à passer avec la société M2O pour la mise en place d'un concentrateur TELEO sur le toit de l'hôtel de ville d'Antony.**

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme BUZELIN :** Je voudrais d'abord savoir s'il y a d'autres concentrateurs sur la ville ? Et si c'est le cas, comment c'est rémunéré ?

D'autre part, au niveau de l'article 8, il est indiqué : « en cas de retrait de l'autorisation d'occupation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions, le TITULAIRE est indemnisé du préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée », à combien peut-on évaluer le montant du préjudice annuel, d'autant plus sur cinq ans ? Et compte tenu de la redevance d'occupation, je voudrais qu'on limite cette indemnité en cas de rupture anticipée à ce même montant de 10 € par an.

**Mme COTTENCEAU :** Pour ce qui est du nombre de concentrateurs, il y en aura deux autres mais le lieu n'est pas encore déterminé.

S'agissant de votre deuxième question, j'imagine que le montant de l'indemnité sera fixé par le titulaire et compte tenu du faible loyer...

**M. SERIN :** Les frais d'avocat coûteraient plus cher que l'indemnité elle-même !

**Mme BUZELIN :** En tout état de cause, le client pourrait être remboursé de 50 €

**Mme DEVEDJIAN :** Je propose qu'on signe cette convention comme ça, c'est très bien que les gens aient accès à leur relevé de cette

façon là et on va se rapprocher de la société M2O pour savoir combien coûterait cette indemnité ; et si ça nous semble exorbitant par rapport à l'indemnité d'occupation, on reviendra dessus.

**Mme BUZELIN** : Ca sera possible ?

**Mme DEVEDJIAN** : Quand on a signé une convention, on peut toujours signer un avenant.

**Mme BUZELIN** : Mais c'est ça le problème, il n'y a pas de chiffres, vous dépensez totalement au hasard.

**Mme DEVEDJIAN** : Si on ne la signe pas ce soir, on retarde les relevés de compteurs d'eau qui sont quand même une bonne chose.

**Mme BUZELIN** : A un mois près, ça ne serait pas grave.

**M. EDOUARD** : De toute façon, dans un mois, ils ne seront pas encore mis en place.

**Mme DEVEDJIAN** : Les gens attendent ces relevés d'eau.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 abstentions.)**

**Mme DEVEDJIAN** : Le rapport 14 est retiré de l'ordre du jour car nous allons revoir avec la commune de Verrières exactement la limite de réfection de l'avenue.

**M. FOUQUET** : Je viens d'avoir l'élu aux travaux de la ville de Verrières, ils vont faire boucher les trous à partir de lundi prochain.

**Mme DEVEDJIAN** : C'est urgent de refaire cette voirie. Il n'y a pas de trottoir, c'est très inconfortable mais on a un petit problème de répartition des mètres carrés avec Verrières, donc on présentera à nouveau cette délibération au prochain Conseil Municipal. La ville de Verrière s'est engagée à reboucher de son côté qui est plus important que le nôtre.

## **PERSONNEL**

### **- 15 - Modification du tableau des effectifs**

(Rapporteur : Madame Devedjian)

#### **(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme BUZELIN** : Sur l'article 2 qui dit : « décide la création des emplois suivants pour assurer les besoins d'accroissement temporaire d'activité... », on nous cite un certain nombre de fonctions et de recrutements en termes de jours, je voudrais savoir si on avait ce genre de présentation les années précédentes ?

**Mme DEVEDJIAN** : Oui, chaque année.

**Mme BUZELIN** : Les personnes sont fonctionnaires comme les autres ou bien est-ce qu'elles ont des contrats CDD ?

**Mme ROLLAND** : Là, on parle du niveau de recrutement, pas du grade.

**Mme DEVEDJIAN** : Ce sont des saisonniers pour remplir des emplois vacataires quand on a besoin de renforts.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **EDUCATION**

**- 16 - Réforme des rythmes scolaires : report d'application à la rentrée scolaire 2014.**

(Rapporteur : Monsieur Le Bourhis)

#### **(Lecture du rapport de présentation)**

**M. LE BOURHIS** : Je peux, en complément de la lecture de ce rapport, vous indiquer que cet après-midi, j'étais en réunion avec les collègues maires-adjoints chargés de l'éducation dans des communes

des Hauts de Seine et que des informations nouvelles nous sont parvenues : jusqu'à présent, il y avait uniquement la ville d'Issy les Moulineaux qui était d'accord pour démarrer en 2013, aujourd'hui, la ville a pris la décision de demander le report à septembre 2014. Et il y a 4 villes qui sont encore dans un état de réflexion.

**Mme CHARRIER :** Il est question ici du premier acte de la refondation de l'Education. Ce projet de loi a pour objectif l'amélioration de notre système scolaire afin qu'il donne à tous les enfants de bonnes conditions d'apprentissage qui assurent la meilleure réussite pour tous. La demande du Ministre de l'Education Nationale vise à ce que la réforme des rythmes scolaires se mette en place dès la rentrée 2013 et notre souhait aurait donc été dans l'intérêt des élèves Antoniens que cette réforme s'applique au plus tôt.

N'ayant pas anticipé, vous demandez un report à la rentrée 2014 et c'est une demande que l'on peut entendre. Cependant, les arguments présentés dans cette délibération sont insuffisants et à peine ébauchés. Plusieurs questions, car des éléments manquent : sur le plan financier, la fourchette des coûts n'est pas indiquée, on en a parlé en commission, dans votre délibération il n'y a rien de matérialisé, pas plus que ça ne l'est dans le débat d'orientations budgétaires qui pourtant prend en compte des réalisations envisagées pour 2017 ou 2018. L'organisation du périscolaire va nécessiter des recrutements et des choix qui auront leurs coûts : animateurs qualifiés, propositions d'activités culturelles, artistiques et sportives de qualité. Peut-être qu'il y aura un jour des besoins de restauration supplémentaires.

Cette réforme va impacter le budget de la commune en augmentant les dépenses de fonctionnement, or, nous connaissons vos réticences quant à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, d'où

nos craintes que vous ne fassiez cette réforme qu'à minima ou que vous demandiez une contribution aux parents.

Nous avons des craintes aussi en ce qui concerne la concertation sur les modalités propres à la commune, la tâche est vaste puisque cette concertation concerne bien des partenaires enseignants, parents, conservatoires, associations culturelles, sportives et personnel communal. Le maire-adjoint à l'éducation a rencontré les responsables des fédérations de parents d'élèves, c'est un premier pas mais pour le moment aucun calendrier n'a été fixé, aucun document transmis sur la concertation et les formes qu'elle va prendre. C'est une réforme capitale pour les enfants de la ville, aussi, nous demandons à être associés aux différentes étapes de la concertation que vous mettrez en place en souhaitant que vous aboutissiez à la création d'un projet éducatif territorial et cohérent.

Soucieux de la réussite de cette réforme et conscients de la complexité, nous admettons que sa mise en place nécessite un délai plus long et nous voterons pour la demande de report.

**M. EDOUARD** : Compte tenu des échanges qu'il y a eus en commission, Monsieur Le Bourhis a eu une qualité de dialogue avec la commission que je voudrais saluer. C'est une délibération de bon sens que vous proposez. On a bien dit en commission qu'il y avait nécessité de concertation éducative intelligente et donc on votera pour cette délibération.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 17 - Attribution de subventions aux écoles dans le cadre de la bourse aux projets pour l'année 2013.**

(Rapporteur : Monsieur Le Bourhis)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. RUFAT** : La somme qui est allouée, ça n'est pas la totalité de la somme qui est demandée par les écoles ? Avez-vous pris en compte le risque que le projet ne se fasse pas s'il ne récoltait pas la somme demandée, la totalité ?

**M. LE BOURHIS** : Oui, je pense à certains projets dont on a parlé qui sont faits et où la contribution de la ville est inférieure mais ça permet quand même que le projet se fasse.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**AFFAIRES DIVERSES**

**- 18 - Adoption d'une convention à passer avec la région Ile de France dans le cadre de l'appel à projet du dispositif « Soutien à la prévention » pour l'année 2013.**

(Rapporteur : Madame Devedjian)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. EDOUARD** : Je trouve que ce projet vient tardivement. Vous nous demandez d'approuver un programme d'actions, mais où est-il ?

**Mme DEVEDJIAN** : Il est étudié en commission Politique de la ville, c'est un appel à projet qui a été passé par le service politique de la ville pour répondre à un appel à projet du Conseil Régional d'Ile de France. Il nous a été répondu positivement et ça vient ici, une fois que c'est passé en commission permanente.

**M. EDOUARD** : On approuve en Conseil ou bien en commission permanente ?

**Mme DEVEDJIAN** : Le projet existe depuis très longtemps. Je vous expliquerai si vous le voulez. Ça passe d'abord en commission permanente du Conseil Régional.

**M. EDOUARD** : Est-ce qu'il a été vu en commission Politique de la ville ?

**Mme DEVEDJIAN** : Oui, vous étiez d'ailleurs invité, même si vous n'êtes pas membre, vous pouvez venir de toute façon.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- Désignation de membres du Conseil Municipal au sein des organismes suivants :**

**.Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre**

**. 4ème (Jeunesse) - 6ème (Culture) - 10ème (Finances)- 12ème (Sports) commissions municipales.**

**. Mission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV Massy-Valenton.**

**(Rapporteur : Madame Devedjian)**

**Mme DEVEDJIAN** : D'abord il s'agit de remplacer le départ de Monsieur Feuillade à la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Nous avons reçu la candidature de Monsieur Rufat. S'il n'y a pas d'autres candidats, je demanderai à mes collègues de bien vouloir voter car c'est une représentation à la proportionnelle et il est important que l'ensemble du Conseil Municipal se prononce. Et si quelqu'un demande un vote à bulletin secret, on prépare les bulletins, sinon on va voter à main levée.

**(Aucun membre du Conseil Municipal ne demande un vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée : Monsieur Rufat est élu à l'unanimité)**

**Mme DEVEDJIAN :** Pour les commissions Jeunesse, Culture, Finances et Sports, c'est la candidature de Monsieur Bruno Edouard qui est proposée.

**(Vote à main levée : Monsieur Edouard est élu à l'unanimité.)**

**Mme DEVEDJIAN :** Pour la mission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV Massy-Valenton, c'est aussi Monsieur Edouard qui est proposé.

**(Vote à main levée : Monsieur Edouard est élu à l'unanimité)**

**- 20 - Motion de soutien à la réalisation, dans les délais initialement prévus, de la ligne verte du Grand Paris Express entre Saclay et Orly et de la ligne bleue entre Orly et Paris.**

(Rapporteur : Madame Devedjian)

**(Lecture de la motion)**

**Mme DEVEDJIAN :** Il est très important pour notre ville que cette gare ne prenne pas de retard. Nous sommes là au-delà des problèmes politiques puisque la plupart des élus d'Ile de France, quel que soit leur positionnement politique, se sont prononcés pour la réalisation sans délai. Les derniers en date étaient Monsieur Bruno Le Roux, le Président du groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale et également Député de la Seine Saint Denis, ainsi que Monsieur Bachelet, Député Socialiste des Hauts de Seine. Est ce qu'il y a des observations ?

**M. MEUNIER :** Qui peut être contre les transports ? Pas nous qui sommes pour la rénovation du RER B et pour un Pass Navigo à tarif unique. Mais peut-on déconnecter le débat du Grand Paris Express du débat sur le Grand Paris de manière générale, notamment le fait de confier à l'Association du Grand Paris, outil parfaitement anti-

démocratique, le soin de piloter l'aménagement de la Région Parisienne, et de la philosophie qui a dominé les arbitrages sur les différentes lignes proposées dans le cadre du Grand Paris Express ?

- une philosophie qui, pour un certain nombre de lignes qui doivent être ouvertes, rentre dans la logique d'une mise en concurrence des territoires entre eux ;

- une philosophie qui consiste à privilégier les grands pôles de compétitivité au détriment du reste du territoire, et c'est bien le cas de la ligne verte avec le Plateau de Saclay. D'autres lignes prévues dans le cadre du Grand Paris Express sont certainement bien plus socialement utiles, tel l'ancien Arc Express ;

- une philosophie qui consiste à privilégier les pôles de compétitivité pour certaines des lignes développées dans le cadre du Grand Paris Express, et à rentrer dans une logique de concurrence des territoires entre eux. Qu'en sera-t-il par exemple de la remise aux normes des réseaux de transports existants ? À titre d'exemple le RER B, sa remise à niveau, son développement, le remplacement du matériel existant en partie obsolète ne seront-ils pas sacrifiés au profit du Grand Paris Express lorsque l'on sait qu'ils ne constituent une priorité ni pour la RATP qui privilégie les investissements à l'étranger, ni pour la SNCF pour qui seul compte le TGV.

Autant de remarques qui nous feront nous abstenir sur cette motion telle qu'elle est rédigée en l'état.

**Mme DEVEDJIAN :** Il y a pourtant vraiment tous les maires qui se sentent concernés par la ligne bleue, dont beaucoup appartiennent à votre sensibilité comme à la nôtre, tous les conseillers généraux des Hauts de Seine, quelle que soit leurs opinions, et du Val de Marne, sont tous pour cette ligne bleue et cette ligne verte. Cela ne veut pas dire qu'on n'est pas aussi pour la nouvelle ligne Noisy – Champ – Pont de

Sèvres, qui remplace l'Arc Express, c'est un peu dommage qu'il n'y ait pas l'unanimité du conseil municipal sur ce sujet. Monsieur Ayrault doit prendre sa décision au mois de février, donc incessamment.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 4 abstentions.)**

**- Questions diverses.**

**Mme BUZELIN** : Antony Plus vous a présenté un vœu afin que le Barreau de l'interconnexion Sud soit considéré comme prioritaire dans le cadre de la commission dite 21. Comme on l'a vu, pour Massy-Valenton, on espère qu'il y aura des protections mais compte tenu du développement du trafic et compte tenu de l'intérêt pour les riverains de les protéger encore davantage, il est important que le Barreau Sud ne soit pas repoussé aux calendes grecques. On a déposé un vœu sur ce thème pour présenter ce barreau sud comme une priorité à la commission Mobilité 21, et on voudrait savoir pourquoi vous n'avez pas accepté ce vœu.

**Mme DEVEDJIAN** : C'est juste une question de forme, en fait le vœu n'est pas arrivé à temps, sinon nous l'aurions présenté au conseil municipal de ce soir, il faut qu'il soit présenté cinq jours avant, quand on envoie les documents officiels.

Je vous remercie.

(La séance est levée à 23h15.)